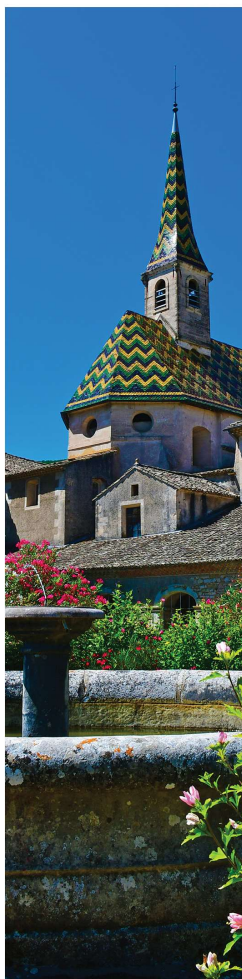
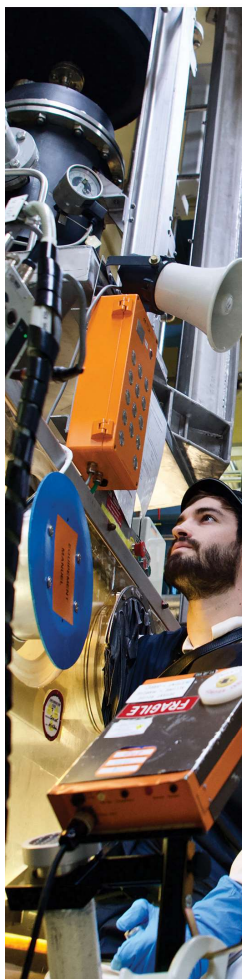


# CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028 avec le territoire du Gard rhodanien



# SOMMAIRE

## Table des matières

PREAMBULE .....	3
ARTICLE 1 : OBJET .....	5
ARTICLE 2 : DUREE .....	5
ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE DU GARD RHODANIEN.....	5
ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION.....	17
ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DU GARD VIS-A-VIS DU TERRITOIRE .....	26
ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE DU GARD RHODANIEN .....	27
ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU GARD DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT .....	38
ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT .....	39
ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT .....	39
ARTICLE 10 : GOUVERNANCE.....	40
ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU GARD RHODANIEN .....	41
ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE .....	42
ARTICLE 13 : MODALITES D'EVALUATION.....	43
ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION .....	44
ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS .....	44
ANNEXES.....	46
FICHE MESURE N° 1.1 PROTEGER L'EAU, LA FAUNE ET LA FLORE EN LIMITANT LES POLLUTIONS ET LES PRELEVEMENTS ABUSIFS .....	48
FICHE MESURE N° 1.2 REDUIRE L'EMPREINTE CARBONE ET LA FACTURE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE.....	49
FICHE MESURE N° 1.3 LIMITER LA PRODUCTION DES DECHETS ET LES VALORISER SUR LE TERRITOIRE .....	50
FICHE MESURE N° 1.4 ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE DANS LES NOUVELLES CONTRAINTES CLIMATIQUES .....	51
FICHE MESURE N° 2.1 SOUTENIR LA VITALITE DES COMMUNES RURALES.....	52
FICHE MESURE N° 2.2 DEVELOPPER LA QUALITE DE VIE .....	53
FICHE MESURE N° 2.3 OFFRIR A TOUS LES MOYENS DE S'EPANOUIR SUR LE TERRITOIRE AVEC LA CREATION D'EQUIPEMENT CULTUREL, TOURISTIQUE ET DE LOISIRS POUR TOUS .....	54
FICHE MESURE N° 2.4 ACCOMPAGNER ET FACILITER LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP .....	55
FICHE MESURE N° 2.5 GARANTIR A TOUS UN ACCES A DES SOINS MEDICAUX DE QUALITE.....	56
FICHE MESURE N° 2.6 ACCUEILLIR ET PROTEGER LES PLUS FRAGILES .....	57
FICHE MESURE N° 3.1 FACILITER LES CONNEXIONS ET LES DEPLACEMENTS ENTRE VILLES ET VILLAGES ET RECREEER DES CENTRALITES ATTRACTIVES.....	58
FICHE MESURE N° 3.2 PROMOUVOIR DES MOBILITES PROPRES ET LIMITER LES DEPLACEMENTS.....	59
FICHE MESURE N° 4.1 DEVELOPPER L'OFFRE DE FORMATION, EN COHERENCE AVEC LES BESOINS DU TERRITOIRE .....	61
FICHE MESURE N° 4.2 ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS ET LA CREATION D'ENTREPRISES ET D'EMPLOIS.....	62
FICHE MESURE N° 4.3 SOUTENIR L'EXPERIMENTATION ET L'INNOVATION DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE .....	63
FICHE MESURE N° 4.4 SOUTENIR LA STRUCTURATION DE FILIERES AGRO-ALIMENTAIRES LOCALES .....	64
FICHE MESURE N° 4.5 DEVELOPPER UN TOURISME DURABLE .....	65

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, représentée par son Président

Le Conseil Départemental du Gard représenté par Françoise LAURENT-PERRIGOT, sa Présidente,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07)

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional n° xxx en date du xxx, approuvant le Contrat Territorial Occitanie

Vu la délibération du Conseil Départemental du Gard n° xxx en date du xxx, approuvant le Contrat Territorial Occitanie

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CA du Gard rhodanien n° xxx en date du xxx approuvant le Contrat Territorial Occitanie

Il est convenu ce qui suit :

## **PREAMBULE**

---

Sur la période 2018-2021, la première génération des politiques territoriales de la Région Occitanie a permis de structurer des Territoires de Projet sur l'ensemble de la région à travers 56 Contrats Territoriaux Occitanie. Ces contrats ont à ce jour, permis de programmer plus de 5 000 projets, représentant un investissement global de 3 milliards d'euros sur les territoires, avec une participation de la Région à hauteur de plus de 500 millions d'euros, dans des domaines aussi divers et essentiels que le cadre de vie, la transition écologique et énergétique, les grands équipements de centralité, les services, les infrastructures de développement économique, la culture et la valorisation du patrimoine, le sport, le tourisme, ...

A l'échelle du territoire du Gard rhodanien, trois enjeux partagés ont été identifiés sur la précédente génération du Contrat Territorial 2018-2021 :

- **Le défi du rayonnement territorial, de l'attractivité et du développement économique décliné en deux objectifs :**
  - « Accompagner et améliorer le développement économique et les innovations des entreprises du territoire »
  - « Mettre en place une stratégie de développement de l'activité touristique » tout en organisant la transition écologique à travers une filière de Clean-Tech.
- **Le défi de l'ouverture et du bien-vivre décliné en deux objectifs :**
  - « Favoriser et améliorer les stratégies de déplacement »
  - « Améliorer le cadre de vie et préserver le patrimoine bâti »
- **Le défi de la solidarité, de l'accueil et des services à la population décliné en deux objectifs :**
  - « Assurer la complémentarité et les échanges ruraux-urbains »

- « Assurer une offre de service conséquente à la population »

Ainsi, sur le territoire du Gard rhodanien ce sont **58 opérations** qui ont été soutenues sur la période de ces 4 années pour un montant **d'aide régionale de 4 millions d'Euros** sur les 28 millions investis sur le territoire dans le cadre des programmations opérationnelles du Contrat Territorial Occitanie.

Par ailleurs, une commune, la ville de Pont Saint Esprit a été labellisée Bourg Centre.

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT.

Face à ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques, le PACTE VERT Occitanie repose sur trois grands piliers :

1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
2. Le rééquilibrage territorial ;
3. L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : **faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.**

Les Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) ont ainsi pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement impulsées, par le PACTE VERT.

## ARTICLE 1 : OBJET

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) constitue le **cadre privilégié de Dialogue stratégique et de gestion avec les territoires** pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT.

Il organise le **partenariat entre les différents cosignataires** et constitue la « **feuille de route stratégique** » partagée. Les signataires du contrat sont : le territoire du Gard rhodanien, le Département du Gard et la Région pour la période 2022-2028, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.

Véritable contrat d'objectifs, ce contrat établit les objectifs stratégiques partagés sur la période **2022-2028** par l'ensemble des cosignataires, pour :

- **Promouvoir un nouveau modèle de développement**, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.
- **Agir pour l'attractivité**, la **cohésion sociale**, la **croissance durable** et **l'emploi** dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- **Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.**

Il contribue dans cette perspective à :

- Encourager les **dynamiques innovantes**, **accompagner les projets prioritaires** et **consolider les atouts** du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- **Soutenir le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.**

## ARTICLE 2 : DUREE

Le présent contrat est conclu pour une période qui prend effet à compter de sa date d'approbation par l'ensemble des partenaires et **s'achèvera le 31 décembre 2028.**

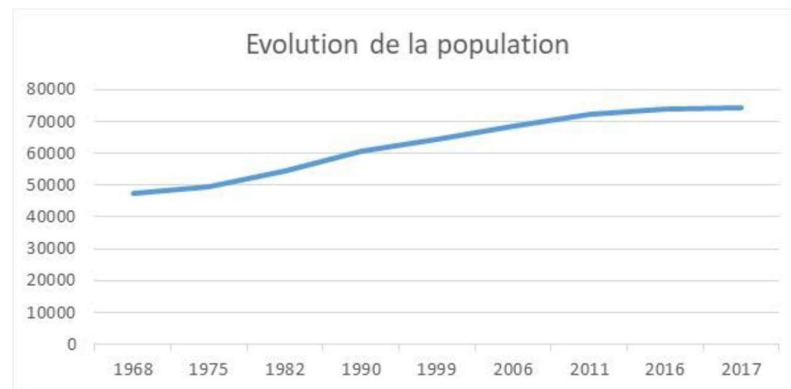
## ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE DU GARD RHODANIEN

### 1. Les caractéristiques et les enjeux du territoire

Situé au Nord-Est du Département du Gard, le territoire de la Communauté d'agglomération recouvre une superficie de 634 km<sup>2</sup>. Il bénéficie d'un positionnement géographique idéal, situé à proximité des départements du Vaucluse, de l'Ardèche, de la Drôme et des Bouches-du-Rhône.

La Communauté d'agglomération compte 74 338 habitants en 2017 (Données Insee RP2017), soit environ 10% de la population départementale. La densité de population est de 117 habitants/km<sup>2</sup> ce qui est légèrement en dessous de la moyenne départementale (127 hab. /km<sup>2</sup>).

## Une démographie croissante



Depuis les années 1960, la population augmente, notamment du fait du solde migratoire. Si la croissance démographique enregistrée sur le territoire est relativement soutenue, elle est toutefois en ralentissement et désormais inférieure à la moyenne départementale. Notons que la dynamique démographique est relativement déséquilibrée au regard de l'armature territoriale : elle se fait au bénéfice des villages du territoire et des pôles de rayonnement et au détriment des pôles urbains.

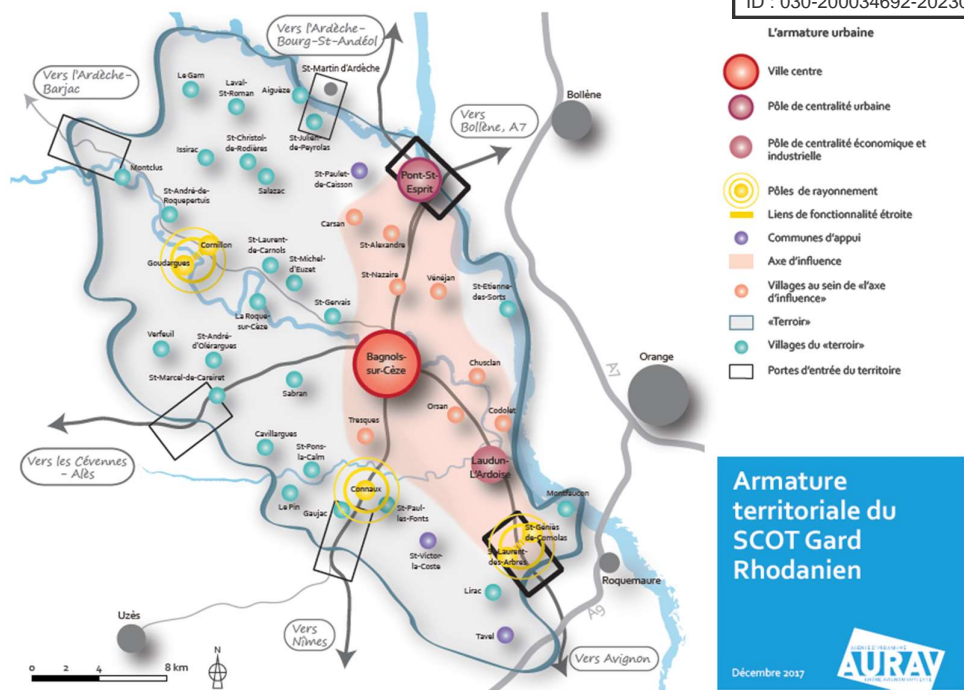
Cette évolution est prise en compte dans le cadre du PCAET, afin d'anticiper les besoins et impacts futurs de la population sur le territoire et les conséquences induites en termes d'artificialisation des sols.

### L'organisation territoriale, entre ruralité et urbanisation

La première ville de l'agglomération est Bagnols-Sur-Cèze, avec un quart de la population intercommunale habitant dans son périmètre (18 258 habitants en 2017). Il s'agit de la troisième ville du Gard après Nîmes et Alès.

La commune de Pont-Saint-Esprit est la deuxième du territoire avec 10 336 habitants (2017) et Laudun-l'Ardoise la troisième avec 6 292 habitants. La quatrième commune est Saint-Laurent des Arbres avec 3 072 habitants. Les autres communes de l'agglomération comptent au plus 2 000 habitants. Les communes d'Issirac, Saint-André-d'Olérargues, Saint-Marcel-de-Careiret et Verfeuil sont classées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Une armature territoriale, socle du projet de SCOT qui a pour objectif de recentrer l'accueil des nouveaux habitants sur les trois polarités principales et en particulier la ville centre, Bagnols sur Cèze, et de structurer les pôles de rayonnement et communes d'appui a été établie. Elle permet ainsi de répondre à l'enjeu de maîtrise de la périurbanisation, de limiter les déplacements en voiture et de mieux préserver le capital naturel et agricole du bassin de vie.



## L'économie et l'attractivité du territoire

Regroupant 44 communes et près de 75 000 habitants, le Gard Rhodanien dispose d'atouts majeurs puisqu'il héberge notamment le second pôle industriel de la région. En effet, selon le rapport économique 2021, le Gard rhodanien est le deuxième bassin industriel d'Occitanie après l'aéronautique à Toulouse et le bassin économique d'Alès.

Le territoire du Gard Rhodanien bénéficie d'une situation centrale et stratégique au sein de la vallée du Rhône. Il dispose d'atouts économiques indéniables : le site de Marcoule et ses projets connexes, la zone industrielle de l'Ardoise, les axes majeurs de communication le long du Rhône, les sites à proximités, etc.

Par ailleurs, la situation du territoire au sein d'un cadre naturel et paysager exceptionnel (vallée de la Cèze, territoire viticole de qualité, villages labellisés, sites emblématiques) et sa proximité de grands sites touristiques (Avignon, Ardèche, Cévennes, etc.) en fait un territoire attractif de grande qualité.

Cette attractivité est particulièrement dépendante des évolutions climatiques (sécheresses, fortes chaleur, pénuries d'eau, incendies, etc.).

Le territoire est ensuite marqué par une tradition agricole très prégnante autour de l'activité viticole. On peut également constater la diversification de l'activité agricole dans certains territoires qu'il convient d'accompagner notamment dans une logique de soutien au développement du circuit court et de lutte contre les friches agricoles.

Orientation technico-économique	% de communes concernées
Viticulture (appellation et autre)	69%
Fruits et autres cultures permanentes	19%
Polyculture et polyélevage	10%
Maraîchage	2%

Figure 53 - Orientation technico-économique des communes, Source : Agreste 2010

## Les conditions de vie

D'après les données Insee, le revenu médian du territoire est de 20 350 euros (2017 – revenu médian disponible par unité de consommation), ce qui est légèrement plus élevé qu'à l'échelle départementale (19 490 euros ; +4%). Dans la même logique, le taux de chômage y est plus faible : il est de 15.3% sur le territoire, contre 17.4% sur le département.

D'autre part, la population de l'Agglo Gard Rhodanien est relativement âgée : 1/5 de la population a plus de 60 ans. C'est la frange de la population qui a le plus augmenté depuis 2012 (+ 2 374 personnes de plus de 60 ans entre 2012 et 2017).

Ainsi, une grande partie des habitants du territoire est susceptible d'être plus vulnérable aux évolutions du climat, de la qualité de l'air. Ces caractéristiques démographiques posent également la question de l'accès au soin qui se révèle de plus en plus difficile notamment sur les parties les plus rurales du territoire. (16 des 44 communes ne comptent aucune offre médicale).

## L'offre de soin sur le territoire

Les communes de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-St-Esprit, disposent respectivement d'un centre hospitalier, d'une polyclinique et d'une maternité pour la première et d'un centre hospitalier pour la seconde, rayonnent au-delà du territoire. Plus particulièrement, le centre hospitalier de Bagnols-sur-Cèze propose une palette complète d'offres de soins et de prise en charge de patients. Cette offre, couplée à celle de la polyclinique et de la maternité, permet de couvrir les besoins majeurs des habitants du bassin de vie de proximité (les besoins plus spécifiques pouvant être couverts par l'hôpital d'Avignon, situé à 45 min-1h de Bagnols-sur-Cèze). L'offre de soins est également appréciée au travers du nombre de médecins généralistes. Avec 9,3 médecins pour 10 000 habitants, le territoire est un peu moins bien pourvu que le département du Gard (10,3 médecins) ; mais c'est surtout sur la partie Ouest du territoire, où seules les communes de Goudargues, Cornillon, St-Marcel-de-Careiret et Cavillargues disposent d'à minima un médecin, que le déficit se fait sentir. En revanche, concernant l'offre de médecine spécialisée, seules les deux communes principales disposent de médecins spécialistes. A noter que la commune de Bagnols-sur-Cèze est la seule disposant d'un centre ou maison de santé. Un centre paramédical est en projet sur la commune de Lirac.

L'essentiel des communes du territoire est couvert en services de santé, de type paramédical, avec une dominante en infirmiers, kinésithérapeutes et pharmacies. Toutefois, les communes de Aiguèze, Le Garn, Laval-St-Roman, Salazac, St-Christol-de-Rodières, St-Laurent-de-Carnols, Issirac, St-André-de-Roquepertuis, La Roque-sur-Cèze, Verfeuil, Gaujac, Le Pin, St-Alexandre, Codolet, St-Etienne-des-Sorts et Montclus ne disposent d'aucun service médical.

Cependant plus de 40% des médecins généralistes libéraux (43,2%) sont âgés de 60 ans au 31/12/2021 (*contre 32,5% en France*). Cette proportion est en forte augmentation, en 2012 il représentait 29%.

De plus entre 2014 et 2020, une baisse importante de la densité des médecins généralistes (-22%), baisse plus marquée que dans le département (11,17%), la région ou au niveau national (-4,06%).

## Les territoires prioritaires du Gard rhodanien sont constitués de 2 quartiers :

- Les Escanoux-Coronelle-Citadelle-Vigan Braquet à Bagnols-sur-Cèze représentant 4006 habitants (au 1er janvier 2016). Le revenu médian y est de 7 300 € (2010).
- Le centre ancien à Pont-Saint-Esprit représentant 1353 habitants (au 1er janvier 2016). Le revenu médian y est de 9 600 € (2010).



Les quartiers politique de la ville du Gard Rhodanien bien différents certaines caractéristiques similaires :

En effet, outre un revenu médian faible les quartiers prioritaires de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit, un taux d'activité faible (moins de 48 %) notamment chez les femmes, une population jeune surreprésentée (40% ont moins de 30 ans), une population peu qualifiée et fortement touchée par le chômage.

Plus spécifiquement le quartier de Pont-Saint-Esprit se distingue par l'existence d'un parc privé potentiellement indigne important (9% des résidences principales). Une vacance importante qui touche également quelques locaux commerciaux. Une OPAH de renouvellement urbain est animée par le bureau d'études Urbanis sur ce quartier qui bénéficie d'un classement en Centre Bourg, et Bourg Centre auprès de la Région.

Le quartier de Bagnols-sur-Cèze est marqué par la prééminence du logement social (plus de 90% de l'offre). L'étude sociale du quartier fait apparaître des caractéristiques sociales plus aggravées que sur les autres QPV du département. Le quartier bénéficie d'une opération d'intérêt régional au titre de l'ANRU qui prévoit la démolition de 300 logements, une réhabilitation d'ampleur, une qualification des espaces et services publics.

### **Le territoire de la communauté d'agglomération se compose de communes rurales en grande partie.**

Deux villes centres concentrent plus de 40 % de la population et l'essentiel des services notamment publics du territoire. Ces deux villes disposent d'un service de santé, d'EAJE, d'établissement scolaires, de PEM... qui permettent de considérer ces communes comme pôle d'attractivité en contrepoids de l'hypermétropolisation opérée par Nîmes, voire Montpellier.

Ce positionnement est à pondérer au regard des manques serviciels repérés dans le cadre du SCOT notamment qui pointe une attraction commerciale en faveur du Grand Avignon.

L'agglomération du Gard rhodanien a développé un service public itinérant "Agglo Mobile" labelisé Espace France Service pour être au plus près des communes et des administrés de son territoire. Des permanences sont tenues sur l'ensemble du territoire permettant de proposer une offre de services publics gratuits avec un accompagnement aux démarches numériques.

### **Pour tendre vers un rééquilibrage territorial entre les villes urbaines et les plus rurales, des enjeux ont été identifiés :**

- Des enjeux identifiés pour notre territoire autour de la **mobilité**

Le constat est fait que la voiture reste le principal mode de transport et que les alternatives bien qu'émergentes sont encore sous-utilisées localement.

Les enjeux porteront sur le développement des alternatives à la voiture thermique individuelle (modes doux, recharge pour Véhicules Electriques, offre ferroviaire) et au fret routier (gares fluviales et ferrées) pour une amélioration du cadre vie.

La réouverture de la ligne ferroviaire voyageurs de la rive droite du Rhône demeure un enjeu très important pour désenclaver l'ensemble du territoire et réduire l'utilisation de la voiture individuelle. Mise en service au XIXème siècle pour relier Givors (69) à Nîmes (30), la ligne dite de la rive droite du Rhône a constitué pendant plus d'un siècle un axe ferroviaire nord-sud de première importance desservant 17 gares sur plus de 245 km. La décision a été prise en 1973 de réserver cet itinéraire au fret. Cette décision a ensuite été remise en question dès 2006. Des études ont alors été menées à partir de 2007. En 2016, les Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité (EGRIM), large concertation menée par la Région Occitanie, ont permis de définir plusieurs priorités parmi lesquelles le projet de

réouverture de cette ligne sur la section entre Nîmes et Pont-Saint-Esprit, de procédures administratives et de travaux financés en intégralité (hors travaux de sécurisation des passages à niveau financés par SNCF Réseau) par la Région Occitanie à hauteur de 12,8 M€, 2022 marque la première étape de la réouverture de cette ligne indispensable pour le développement du territoire et les mobilités du quotidien : depuis le 29 août 2022, les circulations voyageurs ont repris entre Pont-Saint-Esprit et Avignon, avec une desserte de Bagnols-sur-Cèze, avant une réouverture complète en 2026.

- Des enjeux identifiés pour notre territoire autour des **activités agricoles**

Le constat est fait du manque de diversification des pratiques agricoles avec un secteur confronté aux aléas climatiques. Cependant, c'est un secteur à forte valeur ajoutée (terroir dynamique et réputé) et un facteur d'attractivité territoriale.

Les enjeux porteront sur le maintien d'une activité agricole de qualité tout en diversifiant les pratiques agricoles en les adaptant aux évolutions climatiques.

Encourager la diminution d'utilisation des intrants notamment en proposant des solutions liées à la mise en œuvre du pastoralisme.

Lutter contre la déprise agricole en promouvant la reprise d'activité dans les territoires qui en souffrent le plus et ainsi maintenir les activités économiques dans les territoires les plus ruraux.

- Des enjeux identifiés pour notre territoire autour des **activités industrielles**

Le territoire du Gard rhodanien est historiquement marqué par l'industrie, secteur particulièrement consommateur d'énergies (gaz et électricité) et émetteur de gaz à effet de serre / polluants atmosphériques. Des dispositifs ont cependant été mis en œuvre pour permettre localement la transition (Contrat de transition écologique, CleanTech Vallée).

Les enjeux porteront sur le maintien d'une activité industrielle dynamique et innovante, respectueuse de l'environnement et le déploiement de solutions de production d'énergies renouvelables.

- Des enjeux identifiés pour notre territoire autour de la **santé**

L'accès aux services médicaux est un enjeu particulier pour les communes rurales, surtout celles situées au Nord-Ouest du territoire, car elles ne disposent d'aucun service médical à proximité (sur le territoire et au-delà). Le développement du numérique, de services à domicile ou encore l'organisation de services de transport en milieu rural pourraient être des pistes de réflexion à suivre pour répondre à cette question.

A travers le Contrat Local de Santé, le territoire vise à réduire les inégalités sociales et territoriales en agissant sur les déterminants santé (transports, logement, urbanisme, petite enfance, loisirs...)

- Des enjeux identifiés pour notre territoire autour des **activités touristiques**

Le territoire de la Communauté d'agglomération est marqué par un potentiel touristique autour du tourisme familial de nature et principalement lié à un positionnement au cœur de destinations d'envergure « à moins d'une heure ». Les axes de développement de l'offre de tourisme s'orientent notamment au travers de la création d'offres d'itinérance en lien avec les sites remarquables à proximité et une montée en qualité des prestations via la labélisation. Tourisme fluvial, œnotourisme, tourisme vert et patrimonial constituent les principaux leviers de développement de la fréquentation du territoire.

Les enjeux porteront sur la préservation de la ressource en eau en quantité et en qualité (soutenir les débits des cours d'eau en étiage par ex.), des déplacements en mobilité douce (aménager des itinéraires cyclo-touristiques, ...).

Ainsi le Document d'Orientation et d'Objectifs du Gard rhodanien contribue à atteindre les objectifs visés par la stratégie régionale déclinée dans le **SRADDET Occitanie**. Le DOO rend lisible le projet politique et contribue à défendre les différents enjeux identifiés.

Le Gard rhodanien porte l'ambition de construire l'image d'un territoire moderne contribuant au **dynamisme régional** et ancré dans l'espace rhodanien.

L'agglomération du Gard rhodanien vise à intensifier le développement résidentiel au sein d'un bassin de vie organisé et solidaire autour de la ville centre. L'objectif est d'accueillir environ 15600 habitants d'ici 2035 en garantissant une organisation solidaire valorisant l'identité de chaque commune. Au-delà de l'inscription dans la dynamique régionale d'accueil démographique, l'ambition démographique globale fixée à l'échelle du Gard rhodanien s'accompagne d'une véritable stratégie économique. Il s'agit ainsi, afin de maintenir l'équilibre entre nombre d'habitants et nombre d'emplois sur le territoire, de créer près de 6 800 emplois essentiels au dynamisme du bassin de vie.

## **2. Présentation synthétique du projet de territoire du Gard Rhodanien**

Aujourd'hui, l'agglomération du Gard rhodanien a formalisé un nouveau projet de territoire pour les six années à venir, afin de disposer d'une feuille route, d'affirmer son identité et renforcer son attractivité.

Le projet de territoire s'est construit dans le respect des histoires communales et intercommunales qui viennent servir un destin commun, décliné en 4 points cardinaux ;

### **- UN TERRITOIRE QUI SE DEVELOPPE DANS LES LIMITES DE SES RESSOURCES :**

La qualité de l'environnement et de notre cadre de vie représente notre chance autant que notre vulnérabilité. Se développer dans les limites et le respect de nos ressources naturelles s'accompagne d'un engagement continu au service des sols et d'une eau de qualité ainsi que dans la lutte et l'adaptation face aux dérèglements climatiques.

### **- UN TERRITOIRE MOBILISE AU SERVICE D'UNE QUALITE DE VIE ATTRACTIVE :**

Notre territoire et ses habitants aspirent à une haute qualité de vie à l'échelle de chacune de nos communes. Cette notion de qualité de vie est complexe, protéiforme et évolue au fil des années en fonction de nos nouveaux besoins. Elle renvoie aux enjeux de préservation de l'environnement et de biodiversité, et aussi aux enjeux de santé, d'accès à l'emploi, à la formation, de mobilité, de services à la personne ou encore de commerces de proximité. Nous devons décider de nouvelles politiques publiques services ou d'équipements structurants et investir ainsi pour l'avenir.

### **- UN TERRITOIRE QUI PREND SOIN DE CHACUN, A TOUS LES AGES DE LA VIE :**

Prendre soin de soi et des autres, permettre à chacun de se sentir bien, de vivre bien, est une exigence de tous les instants. Nous savons pouvoir compter sur la force et la diversité d'un tissu associatif reconnu à l'échelle du Gard rhodanien et de nos communes. Les sentiments de bien-être, de sécurité ou encore d'épanouissement individuel et collectif doivent être perçus à tous les âges et notamment pour nos aînés, nos jeunes enfants ou encore les personnes vulnérables.

La Communauté d'agglomération veut être la garante de ce territoire qui prend soin de chacune et de chacun, dans l'inclusion environnementale, économique et sociale.

### **- UN TERRITOIRE ACCOMPAGNEUR D'UN RENOUVEAU ECONOMIQUE POUR L'EMPLOI :**

Indissociable de la qualité de vie des habitants, l'économie de notre territoire doit permettre la création et la diversification d'emplois locaux au bénéfice du plus grand nombre.

Nous sommes ici fiers de nos filières économiques historiques et mobiliser à conjuguer l'innovation au service des emplois de demain vers l'excellence sociale et environnementale.

Voilà notre ambition. Voilà notre vision, notre cap qui se déploie sur  
 Il s'agit de concilier cadre de vie et qualité de vie avec des réponses concrètes face à la diversité des besoins de services, de mobilité, de proximité, de convivialité...  
 Il s'agit de fédérer la diversité des formes urbaines et rurales du territoire.  
 Il s'agit de faire ensemble, de servir ensemble l'attractivité du territoire : Du nucléaire à la ruralité, de la qualité des paysages aux patrimoines culturels et naturels, de l'agroalimentaire au tourisme, de la vigne à l'agritourisme.

La stratégie du territoire du Gard rhodanien ainsi définie, se décline en cinq orientations stratégiques. Celles-ci sont présentées de manière à rappeler les éléments clés de notre territoire et à pointer les leviers d'actions identifiés pour l'agglomération du Gard rhodanien.

### **Orientation 1 : Environnement et écologie**

- **Protéger l'eau, la faune et la flore en limitant les pollutions et les prélèvements abusifs**
  - o Création de bassins de rétention selon les préconisations du zonage pluvial
  - o Déconstruction, construction/création ou extension de stations d'épuration
  - o Création de nouveaux forages, de maillages, d'opération d'amélioration de la qualité de l'eau afin de répondre au besoin en eau potable sur le territoire
  
- **Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire**
  - o Réalisation d'une thermographie aérienne avec mise en place d'un guichet pour accompagner les usagers dans leur projet de rénovation énergétique
  - o Programme de rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics et des réseaux d'éclairage public
  - o Mener une réflexion sur la possible implantation de l'hydrogène sur le territoire
  - o Etudier la mise en place de nouvelles filières émergentes d'énergie renouvelables
  - o Déployer un programme territorial de développement du photovoltaïque
  - o Désimperméabiliser les sols
  
- **Limiter la production de déchets et les valoriser sur le territoire**
  - o Initier une démarche d'économie circulaire et d'EIT sur le territoire
  - o Elaborer le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA 2022-2027)
  - o Mise en place de la Redevance Incitative
  - o Mise en conformité, réhabilitation des déchetteries
  - o Aménager des sites de stockage et de recyclage des déchets verts
  - o Développer les solutions de valorisation des déchets : compostage, méthanisation, recyclage...
  - o Accompagner les communes dans la réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires
  - o Développer l'économie circulaire et les circuits courts
  - o Lancement d'une étude sur l'opportunité de traiter les déchets sur un rayon de 50 km et construire sur le territoire une unité de valorisation des déchets produisant de l'énergie afin de produire de l'hydrogène vert

- **Accompagner l'agriculture dans les nouvelles contraintes**
  - Identifier et mobiliser le foncier disponible pour développer une production agricole « nourricière » et soutenir l'installation

## Orientation 2 : Qualité de vie et de services

- **Soutenir la vitalité des communes rurales :**
  - Destruction, construction, extension, acquisition d'équipements publics type cantine, école, mairie, siège aggro, structure d'accueil jeunes enfants, salle polyvalente, commerce multi service...
  - Rénovation, sécurisation de voies routières
- **Développer la qualité de vie :**
  - Diverses opérations dans le cadre du NPNRU des Escanoux et l'ORT Cœur de Ville : aménagement de site, requalification de places, reconversion friche commerciale
  - Création de logements communaux
  - Numérisation des actes, connexion fibre, dispositif de vidéosurveillance
- **Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire avec la création d'équipement culturel, touristique et de loisirs pour tous :**
  - Rénovation/reconversion, extension, construction de salle de spectacle, maison des associations, skate parc, aire de jeux, caserne des pompiers, gendarmerie, équipement nautique, musée, mémorial Harkis
  - Rénovation, restauration, entretien du patrimoine bâti
- **Accompagner et faciliter le vieillissement de la population et des personnes en situation de handicap :**
  - Construction de maisons en partage
  - Accompagner les démarches pour le maintien à domicile
- **Garantir à tous un accès à des soins médicaux de qualité :**
  - Création de maisons de santé, téléconsultation
- **Accueillir et protéger les plus fragiles :**
  - Soutenir l'accompagnement et la prise en charge des victimes de violences conjugales : RESAVI

## Orientation 3 : Mobilités et déplacements

- **Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives :**
  - Aménagement d'une passerelle modes doux pour dédoubler le pont de Cèze
  - Création et déploiement de voiries favorisant les mobilités douces
  - Déploiement plan cyclable
- **Promouvoir des mobilités propres et limiter les déplacements :**
  - Développer les véhicules propres dans les flottes de véhicules professionnels publiques et privées
  - Développer les espaces de Coworking
  - Formations de sensibilisation à la mobilité électrique

- **Faciliter les déplacements / la mobilité sur le territoire**
  - Développer les PEM dans le cadre de la réouverture de la rive droite du Rhône au trafic voyageurs
  - Création d'une halte fluviale à St Etienne des Sorts
  - Mise en place de navettes gratuites sur les villes de Bagnols sur Cèze et de Pont Saint Esprit

#### **Orientation 4 : Economie et emploi**

- **Développer l'offre de formation, en cohérence avec les besoins du territoire**
  - Former pour maintenir et développer les compétences et les qualifications
- **Accompagner les porteurs de projets et la création d'entreprises et d'emplois**
  - Soutenir et développer les filières existantes
  - Accueillir et accompagner les acteurs économiques par l'intermédiaire de l'Office des entreprises
  - Assurer une couverture numérique de qualité sur l'ensemble du territoire
  - Attirer les entreprises sur le territoire par un marketing territorial et une démarche foncière
  - Développer une plateforme logistique multimodale innovante en réhabilitant une friche industrielle
  - Soutenir l'insertion professionnelle par l'emploi
- **Soutenir l'expérimentation et l'innovation des entreprises du territoire**
  - Développer la notoriété de la Cleantech Vallée
  - Mise en place d'un programme d'accélération de croissance pour les startups et entreprises matures
  - Développer de nouvelles zones d'activité économique
  - Etendre les activités de traitement et de valorisation des matières et déchets d'origine nucléaire
- **Soutenir la structuration de filières agro-alimentaires locales**
  - Mise en place d'une démarche d'innovation pour accompagner l'agriculture dans sa transformation écologique
  - Animer le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire
- **Développer un tourisme durable**
  - Création de réseaux de sentiers VTT, pédestre, ...
  - Promouvoir le patrimoine touristique : romanité, plus beaux villages de France, cascades du Sautadet, musées, ...
  - Création d'une application mobile Provence Occitane : information touristique
  - Inscription dans la démarche de labélisation Ville et Pays d'Art et d'Histoire

#### **Orientation 5 : Gouvernance et citoyenneté**

- **Créer une gouvernance politique et citoyenne :**
  - Accompagner la création d'un conseil de développement ou autres formes de participation citoyenne
  - Développer la concertation et l'information citoyenne par la création d'outils adaptés : plateforme participative, boîtes à idées, référendum numérique...

- o Soutenir et accompagner les démarches citoyennes de la Politique de la Ville
- o Faciliter la mise en place d'ateliers participatifs de la jeunesse

• **Faciliter les mutualisations entre les collectivités :**

- o Développer un schéma de mutualisation et faciliter la création de services communs
- o Etudier l'opportunité de la création d'un Hôtel d'Agglomération
- o Faciliter la coopération entre les communes ainsi que les relations entre l'agglomération et les communes.

L'agglomération porte depuis 2013, une politique de fonds de concours à destination des communes membres. Cette aide permet de soutenir des projets en investissement qui participent à la vitalité et l'attractivité des communes du territoire.

**3. Les contrats Bourgs Centre sur le territoire du Gard Rhodanien**

Sur la période 2018-2021, la commune de Pont Saint Esprit s'est engagée dans la démarche et a été labélisée « Bourg-Centre Occitanie » (cf. tableau ci-dessous).

<b>Contrat Bourg-Centre</b>	<b>Année de la signature</b>	<b>Population</b>
<b>Pont-Saint-Esprit</b>	<b>2019</b>	<b>10 611</b>
<p><b>Stratégie de développement</b></p> <p><b>Affirmer Pont Saint Esprit comme un Pôle d'équilibre majeur du territoire du Gard rhodanien en renforçant son attractivité résidentielle et économique et développant l'offre de services, commerciale, touristique, culturelle et patrimoniale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développement économique (infrastructures et revitalisation du commerce et de l'artisanat),</li> <li>- qualification du cadre de vie,</li> <li>- valorisation des façades,</li> <li>- habitat,</li> <li>- équipements de services à la population,</li> <li>- intermodalité et mobilité douce,</li> <li>- qualification de l'offre touristique,</li> <li>- valorisation du patrimoine,</li> <li>- équipements culturels,</li> <li>- équipements sportifs,</li> <li>- mise en accessibilité des bâtiments publics,</li> <li>- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics, éco-chèques,...)</li> <li>- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,</li> <li>- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes</li> </ul> <p><b>Contribution au projet de territoire du Gard Rhodanien</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre attractif et adapter le centre ancien aux modes de vie contemporains notamment dans le traitement et le rapport à l'espace public tout en préservant la qualité de son patrimoine (amélioration du cadre de vie, définition des usages et requalification des espaces publics et du patrimoine).</li> </ul>		

- Améliorer, produire et diversifier de l'offre en logement (lutte contre la vacance et l'habitat indigne, qualité, habitabilité, adaptation et accessibilité).

- Accompagner et développer les mobilités alternatives garantes de la transition énergétique (Préservation des ressources, préservation de la qualité de l'air et de la santé), de l'accès au travail et services indispensables au maintien du lien social.

**Le projet de développement et de valorisation de la commune de Pont Saint Esprit s'inscrit dans la logique de solidarité et de développement voulu par le projet de territoire. Ainsi, les dispositifs et les actions menés dans les domaines de la mobilité, de l'habitat, du développement économique, du cadre de vie ou de la préservation des espaces et des ressources naturelles sont en cohérence avec les priorités stratégiques du projet de territoire du Gard rhodanien**

Cette nouvelle période de contractualisation aura pour objectif d'étendre la démarche aux communes éligibles et volontaires :

- Connoux
- Laudun L'Ardoise
- Sabran
- Saint Geniès de Comolas
- Saint Laurent des Arbres
- Saint Paulet de Caisson
- Saint Victor la Coste
- Tavel
- Tresques

#### **4. Les Quartiers Politique de la Ville du Gard Rhodanien**

Une attention particulière est portée aux QPV du territoire qui font l'objet d'une contractualisation avec l'Etat au travers du contrat de ville 2015-2023. Cette contractualisation prévoit une intervention sur 3 piliers :

- La cohésion sociale qui reprend les axes d'intervention autour de l'éducation, de la santé, du sport et de la culture.
- L'emploi et le développement économique.
- Le cadre de vie et l'habitat

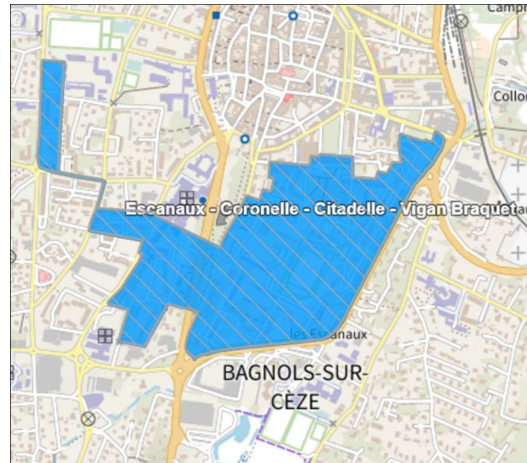


- Le quartier des **Escanaux-Coronelle-Citadelle-Vigan Braquet** ID : 030-200034692-20230403-DEL15\_2023-DE

Superficie : 31 ha  
 Population concernée : 3 463  
 Part population commune QPV : 19,2 %  
 Taux de pauvreté : 59,7%  
 Nombre de demandeurs d'emploi : 578

Contrat de Ville  
 Portage : CA du Gard rhodanien  
 Date : 9 juillet 2015

Programme de Renouvellement Urbain :  
 Protocole de préfiguration 17 mars 2017  
 NPNRU



Source SIG Ville – ANCT

- Le **Centre Ancien** de Pont Saint Esprit

Superficie : 10 ha  
 Population concernée : 1 277  
 Part population commune QPV : 12,3 %  
 Taux de pauvreté : 42%  
 Nombre de demandeurs d'emploi : 275

Contrat de Ville  
 Portage : CA du Gard rhodanien  
 Date : 9 juillet 2015

Programme de Renouvellement Urbain :  
 OPAH-RU



Source SIG Ville - ANCT

## ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION

La Région Occitanie s'emploie depuis sa création, à travers un travail collectif impliquant acteurs publics, privés et citoyens, à imaginer et à faire vivre un nouveau modèle de société, capable de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques, démocratiques, qui chaque jour s'imposent avec plus de force.

En décembre 2019, à la lumière de consultations, d'échanges et d'actions, la Région a adopté la feuille de route « Occitanie 2040 » fixant les grands objectifs à atteindre, accompagnés d'un certain nombre de mesures nouvelles, pour faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Peu de temps après l'adoption de cette nouvelle trajectoire, la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID-19 a conduit la Région à élaborer une réponse exceptionnelle pour protéger les habitants, les entreprises et les emplois, tout en préparant l'avenir.

En complément de ses Plans d'urgence et de relance pour l'emploi et dans la lignée de sa feuille de route « Occitanie 2040 », la Région a engagé la construction d'un grand Plan de transformation et de développement – **PACTE VERT pour l'Occitanie**, adopté en Assemblée Plénière du 19/11/2020.

Il s'inscrit en cohérence avec le « Green Deal » de l'Union Européenne, **ancré dans un objectif bas carbone et un nécessaire rééquilibrage territorial**. Il participe également à la seconde priorité européenne « Une Europe adaptée à l'ère numérique ».

Ce Plan de transformation et de développement s'appuie sur la prise de conscience collective de la nécessité de modifier nos modes de vie, de produire, de consommer, de travailler, de nous déplacer, d'habiter la planète.

### **Trois grands engagements fondent ainsi les orientations régionales :**

#### **1. La Région accompagne le changement de nos modes de vie**

La construction d'un modèle plus juste et durable passe inévitablement par des changements profonds dans nos modes de vie.

L'une des activités essentielles concernées est **l'alimentation**. Privilégier une agriculture durable et respectueuse des ressources, porteuse d'activités et d'emplois dans nos territoires, favoriser les produits locaux, bios, doit permettre à tout un chacun d'avoir accès à une nourriture de qualité et aux exploitants de vivre de leur travail.

Ces objectifs entrent en résonance avec la Stratégie régionale pour la Biodiversité, qui vise à replacer le vivant au cœur du modèle de développement de l'Occitanie et ainsi garantir la bonne santé des écosystèmes et la résilience de nos territoires face aux conséquences du changement climatique.

Le territoire d'Occitanie est fortement soumis aux effets du changement climatique et tout particulièrement en ce qui concerne la ressource en eau, que ce soit dans ses périodes d'excès comme dans ses périodes de manque, qui se font de plus en plus intenses et fréquentes. C'est pourquoi la Région met en œuvre une stratégie et des politiques d'intervention favorisant une **approche globale et anticipative de l'enjeu eau**, conciliant la gestion durable et partagée de la ressource, la préservation des milieux aquatiques, et la prévention du risque d'inondation.

**Les patrimoines et la biodiversité doivent ainsi être au cœur des projets d'aménagement qui doivent désormais nécessairement prendre en compte des enjeux de renaturation de nos Centres-Villes.**

L'eau constitue dans notre région une ressource précieuse. Elle est le support de milieux aquatiques riches et diversifiés, qui sont essentiels pour la qualité de vie de notre population et l'attractivité de nos territoires. Elle est indispensable à notre alimentation en eau potable. Et elle permet le maintien et le développement de nombreuses activités économiques : agriculture, tourisme, usages récréatifs tels que baignade, pêche etc.

Mais ce patrimoine est menacé :

- les consommations en eau sont importantes, et dépassent parfois les ressources disponibles, obligeant à la prise de mesures de restriction,
- les sources de pollution sont nombreuses, parfois récurrentes, elles peuvent mettre en péril certaines activités et certains usages,
- nos milieux aquatiques ont subi d'importantes dégradations, parfois irréversibles à l'échelle humaine,

- et toutes ces pressions pourraient s'accroître du fait de la pression sur nos territoires, et du fait du changement climatique qui pourrait conduire à une baisse des ressources et une augmentation des besoins (les difficultés rencontrées lors des sécheresses de plus en plus fréquentes que nous connaissons le montrent bien).

A cela s'ajoutent les phénomènes d'inondations qui sont récurrents, qui peuvent être dramatiques, et qui là encore pourraient s'accroître avec le changement climatique.

Les domaines de la gestion des ressources en eau, des milieux aquatiques et des risques ne relèvent pas d'une compétence obligatoire des Régions. Pour autant, la Région Occitanie a choisi de mettre en œuvre une politique ambitieuse dans ces domaines, au travers d'un Plan d'intervention régional pour l'Eau voté en 2018 et de son Pacte Vert – Green New Deal Occitanie voté en 2020.

Ainsi, le Plan d'Intervention régional pour l'eau voté en juin 2018 vise à agir conjointement sur :

- la gestion durable de la ressource en eau ;
- la prévention et la réduction des risques d'inondation ;
- la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.

La mise en œuvre de ces 3 axes a été réaffirmée et renforcée dans le Pacte vert – Green New Deal Occitanie voté en novembre 2020, ainsi que dans le cadre du Plan régional d'adaptation au changement climatique approuvé par l'Assemblée plénière de décembre 2020 pour mieux protéger les populations, les biens et la nature et plus globalement, afin de renforcer la résilience de nos territoires au changement climatique.

Nb : ces Plans s'inscrivent pleinement dans les grands objectifs du projet de SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) Occitanie 2040, validé en Assemblée plénière en décembre 2019.

La crise sanitaire a révélé avec une ampleur inédite l'impératif de maintenir l'emploi tout en travaillant autrement : repenser l'articulation entre sa vie professionnelle et sa vie privée, les potentialités et les limites des outils informatiques, le partage des équipements, etc.

Dès lors, la Région accompagne les entreprises et les collectifs dans leurs expérimentations et leurs évolutions, et prévoit d'achever d'ici 2024 la couverture de tout le territoire en offre Internet de très haut débit.

Les entreprises, les demandeurs d'emplois ont besoin de solutions opérationnelles et accessibles, avec une mobilisation de partenaires large, et sur l'ensemble des départements. C'est le sens du **Pacte pour l'Embauche** qui vise à lever, d'une part, tous les freins externes à l'embauche en accompagnant les habitants d'Occitanie en recherche ou en reprise d'emploi, mais aussi leur parcours professionnel, et d'autre part, les freins internes à l'entreprise en accompagnant les entreprises d'Occitanie qui rencontrent des difficultés de recrutement.

**Plus que jamais, les actions de solidarité, la réduction des inégalités sociales et la recherche d'un projet sociétal inclusif sont au cœur du vivre ensemble en Occitanie.** Pour cela, le Plan de transformation et de développement porte de nombreuses propositions d'actions destinées à **enrichir la vie sociale.**

Ainsi, conformément à la **Stratégie culturelle Occitanie 22-28** : "La culture partout et pour tous" votée à l'AP du 16 décembre 2021, le plan de transformation et de développement promeut l'égalité d'accès à la culture, l'aménagement culturel équilibré du territoire, la création artistique en Occitanie et le soutien aux industries créatives et la valorisation de l'économie culturelle et patrimoniale à l'international."

En lien avec le **Projet Sportif Territorial** adopté par la Conférence de la Région Occitanie, ce plan favorise aussi le développement sur l'ensemble du territoire de toutes les pratiques sportives pour toutes et tous, à tous les âges de la vie, dans un objectif d'inclusion des publics les plus éloignés, d'égalité femme-homme et de lutte contre toute forme de violences ou discriminations. Pour cela, il prévoit notamment un accompagnement différencié des clubs selon leur niveau de pratique, leur implication dans la formation des jeunes du territoire ou leur capacité à organiser des manifestations vertueuses de dimension supra-régionale. Les projets de construction ou de modernisation d'équipements sportifs répondant à une demande sociale de plus en plus diversifiée, ainsi qu'à des objectifs élevés en matière de qualité d'usage, d'impact environnemental et d'équilibres financier et territorial, feront naturellement l'objet d'une attention particulière dans le cadre des dispositifs régionaux de droit commun en vigueur. L'EPS et le sport scolaire contribuent également à promouvoir auprès des élèves des valeurs de respect, de partage, d'éducation et d'humanisme ; tout en contribuant à lutter contre une sédentarité toujours plus croissante. Ils jouent ainsi un rôle déterminant dans l'accès des jeunes à la pratique sportive et donne sens au "vivre ensemble" et à l'apprentissage de la vie associative. A ce titre et au travers de sa compétence « lycées », la Région finance la création ou la modernisation d'équipements nécessaires à leurs pratiques. La Région offrira enfin son expertise dans le domaine de la mise en tourisme aux sites en capacité d'accueillir des délégations nationales ou internationales pour des stages de préparation sportive.

De profonds changements modifient également le lien avec nos territoires, en particulier concernant la question du **logement**. Nos concitoyens rencontrent souvent des difficultés pour se loger décemment et peuvent être confrontés à des situations de précarité énergétique.

En réponse, le Plan de transformation et de développement prévoit **d'accélérer l'action régionale sur la rénovation énergétique des logements, le développement et la promotion de matériaux de construction non polluants, biosourcés et recyclables.**

Enfin, avec 9 tonnes de CO<sub>2</sub> par habitant et par an, le poids écologique de notre vie quotidienne – transport, logement et consommation – est bien trop élevé pour imaginer atteindre les objectifs d'émission plébiscités par les scientifiques (2 tonnes eq CO<sub>2</sub>). Les actions sur l'alimentation et le logement constituent des leviers importants de réduction de notre empreinte carbone. Au-delà de ces actions, le secteur essentiel sur lequel nous devons également agir est celui des transports. En effet, selon l'ADEME, les transports représentent 31% de l'empreinte carbone des français. Les véhicules particuliers sont responsables de plus de la moitié de cet impact suivis des poids lourds.

L'organisation territoriale de l'Occitanie avec notamment une concentration de l'activité et un étalement urbain particulièrement importants ainsi que la dynamique démographique conduisent mécaniquement à un accroissement des kilomètres parcourus par les habitants (au global et en moyenne par an). Dès lors, les mesures très offensives décidées par la Région en faveur des solutions de mobilités collectives et/ou décarbonées constituent une priorité d'intervention au titre de sa compétence d'autorité organisatrice des mobilités régionales ainsi que dans le cadre des politiques publiques inscrites au sein des contrats territoriaux.

Comme elle s'y était engagée auprès des communes et intercommunalités lors du débat relatif à la compétence mobilité dans le cadre de la loi d'Orientation des Mobilités, la Région met en œuvre une stratégie très volontariste en matière de solutions de mobilités. Les transports réguliers ferroviaires et routiers constituent l'armature du réseau liO mais ils ne peuvent répondre à tous les besoins dans tous les territoires. C'est la raison pour laquelle, la Région déploie de nouveaux dispositifs en faveur de solutions plus souples et adaptées aux besoins spécifiques des usagers. Les éco-chèques destinés notamment aux ménages les plus précaires permettent d'accompagner l'acquisition de véhicules propres (voitures électriques et vélos à assistance électrique). Le plan régional vélo et intermodalités permet de soutenir la réalisation des infrastructures cyclables et les pôles d'échanges multimodaux. Enfin, la Région vient de signer au titre du Plan Régional du covoiturage un

partenariat avec les principales plateformes dans lequel une aide financière est versée pour le mode de transport en alternative à l'autosolisme.

**La Région entend poursuivre son engagement en faveur des mobilités en élargissant ses dispositifs d'intervention auprès des territoires et ce de façon plus accentuée dans ceux qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour faire face aux besoins d'investissements.**

Les **produits touristiques** (hébergements ou activités) devront aussi prendre en compte des critères socio-environnementaux comme la gestion de l'eau, le respect de la nature et des habitants de ces territoires touristiques.

La transformation vers un modèle vertueux fera l'objet d'un processus continu, engageant tous les acteurs du territoire. Le rôle de la Région est de concerter avec l'ensemble des partenaires et citoyens afin de rendre les actions cohérentes et de créer des dynamiques collectives.

La Région mène une politique volontariste depuis 2015 dans les Contrats de Ville afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, d'assurer une plus forte équité territoriale et de rompre l'isolement social et économique des quartiers défavorisés.

En 2019, la Région a réaffirmé son engagement dans les Contrats de Ville jusqu'à fin 2022, s'est engagée plus fortement en signant les conventions de Renouvellement Urbain du Nouveau Programme National Urbain (NPNRU), et en créant des aides spécifiques.

La Région compte 105 quartiers prioritaires répartis sur 48 communes dont 32 quartiers ont été identifiés comme particulièrement sensibles par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain.

Par sa nature transversale, la **Politique de la ville** croise de nombreuses stratégies et priorités régionales : emploi, formation professionnelle, développement économique, logement, culture et patrimoine, sport, jeunesse, lutte contre les discriminations, santé, aménagement....

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre des politiques contractuelles (CTO et BC) et appuiera davantage les opérations de création d'entreprise et avec une attention particulière portée à l'entrepreneuriat féminin.

## 2. Construire ensemble un nouvel avenir sobre et vertueux

Le plan de transformation et de développement a pour ambition de proposer un nouveau modèle de production économique et des relations nouvelles entre les entreprises, les salariés et l'environnement dans lequel l'activité se développe.

En effet, il convient de **créer un modèle plus économe en ressources, plus vertueuse localement et fondé sur des valeurs telles que le respect, la confiance et l'écoute.**

Face aux enjeux d'indépendance et d'autonomie stratégique que la crise sanitaire a révélés, **le Plan de transformation et de développement prévoit** en premier lieu, le déploiement **de politiques accélérant la formation dans les métiers de demain**, en lien avec des thématiques telles que l'économie circulaire, le numérique et la santé.

**La santé** constitue aujourd'hui l'une des premières préoccupations des Français.es. En Occitanie, la santé est d'autant plus stratégique que :

- les besoins en matière de soins sanitaires et sociaux, s'accroissent sous l'effet conjugué de l'augmentation de la population régionale, de la précarité et du vieillissement de celle-ci ;

- le territoire est vaste avec de nombreuses communes rurales, montagne, des territoires diversifiés connaissant pour certains des variations démographiques saisonnières significatives ou encore des taux de précarité élevés ;
- des inégalités dans l'accès aux soins de proximité dits de « premier recours » (médecin généraliste, pharmacie, infirmier.e, masseur-kinésithérapeute...), qui risquent d'induire durablement un sentiment de « fracture sanitaire » ;
- des inégalités sociales et socio-territoriales particulièrement marquées ; alors que l'espérance de vie ou l'état de santé moyen de la population s'améliore d'année en année, les écarts de santé continuent de s'agrandir entre les différents groupes sociaux pour la mortalité, la morbidité, les déterminants et les comportements de santé.

Pour une Occitanie durable, favorisant la santé – le bien-être de toutes et tous, l'enjeu pour la Région est de préserver et d'améliorer la SANTE au sens large des populations en :

- Développant la prévention et l'éducation à la santé,
- Renforçant l'accès au système de santé dans tous les territoires et pour toutes et tous,
- Attirant et formant vers les métiers des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- Développant des partenariats, facilitant les mises en réseaux d'acteurs et collaborations, pour accélérer l'appropriation des enjeux et donc la transformation.

**En matière de formation sanitaires et sociales** : la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Régions d'importantes compétences en matière de structuration, de programmation et de financement des formations sanitaires et sociales. Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social.

Dans le cadre de l'**élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales**, des **concertations territoriales** associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre **janvier et mars 2023**.

A ce jour la Région Occitanie compte 41 organismes gestionnaires agréés, qui se répartissent sur 41 villes dans lesquelles au moins une formation paramédicale est dispensée et 38 villes dans lesquelles au moins une formation en travail social est dispensée.

Après avoir créé 1512 places de formations paramédicales supplémentaires en 2021, la Région Occitanie poursuit son engagement pour répondre aux besoins croissants du secteur, en finançant la **création de 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires pour la rentrée 2022**. L'objectif est de former les professionnels de santé de demain en nombre suffisant pour répondre aux besoins des populations.

**Au total, en 2022, la Région Occitanie consacra plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.**

**Le numérique doit par ailleurs être un levier pour l'accès à la formation et aux nouvelles organisations de travail.** Le déploiement des campus connectés ou de tiers-lieux dans les lycées, permettra aux jeunes de s'acculturer aux pratiques du numérique et de l'entreprise, d'accéder à des formations à distance et de travailler en réseau.

Dans un second temps, il conviendra **d’accompagner les entreprises et les collectivités de la Région Occitanie dans la transition écologie et sociale.**

Il conviendra pour cela, de tenir compte des impacts environnementaux de toute activité. Réduire les chaînes d’approvisionnement (circuits courts), anticiper la gestion des déchets industriels et des chantiers de BTP, relocaliser et conforter les industries locales pour pérenniser les savoir-faire et l’emploi au niveau local constituent les priorités du PACTE VERT.

**L’économie circulaire doit être un axe majeur de toute activité de production et de transformation.** Dans cette perspective, la Région **soutiendra fortement la Recherche et le Développement (R&D) ainsi que l’innovation, notamment sur les nouvelles filières vertes**, qu’il s’agisse de l’hydrogène, de l’éolien en mer, des circuits courts ou de cluster vélo. Il conviendra de sensibiliser davantage les acteurs, aux notions d’écoconception, d’économie de fonctionnalité et de coopération (EFC), et d’écologie industrielle territoriale (EIT).

Le soutien à l’aménagement économique s’inscrira également dans l’exigence d’un aménagement vertueux et économe en foncier.

**Le développement des mobilités vertes sera également un levier indispensable pour l’atteinte des objectifs de réduction de pollution**, notamment en zone dense.

En effet, le secteur des transports représente 39% de la consommation énergétique régionale. **Il convient donc de proposer des solutions innovantes vers une décarbonation du secteur des transports en soutenant fortement le développement du ferroviaire et de la mobilité douce.**

### **3. Proximité et rééquilibrage territorial, la Région conçoit autrement ses politiques publiques**

La refondation de notre vie démocratique, portée par le Plan de transformation et de développement régional, vise **une action publique mieux partagée, plus proche des citoyens et stimulée par l’intelligence collective.**

Seule la prise en compte des particularités locales au niveau des territoires de vie, sur la base de l’écoute et d’un dialogue de confiance, permettra une mutation viable, durable et efficace de l’action publique.

Il s’agit de **repenser les contrats territoriaux en les ouvrant à tous les acteurs du territoire**, élus, acteurs associatifs, acteurs privés, citoyens, ..., afin que la Région puisse assurer un rôle d’incubateur à l’émergence de politiques publiques et de projets innovants.

Le Plan de transformation et de développement se mettra en place dans cet esprit de **dialogue entre la Région et ses habitants**, à partir de cette même méthode démocratique, en **associant des citoyen.ne.s à la décision ou à l’évaluation de nos politiques et en mettant en place des budgets participatifs.**

Cela se traduira notamment, au sein de chaque territoire de projet, par l’installation d’un « Comité Participatif Citoyen Local » représentatif de la diversité des acteurs locaux. Ce COPACIL sera constitué à l’initiative du territoire de contractualisation et réuni autant que nécessaire, pour accompagner l’élaboration et le suivi du Contrat Territorial.

La Région souhaite renforcer le **réseau des Maisons de ma Région**, pour favoriser l’accès à des services de qualité dans les territoires et proposer un **guichet d’entrée** pour les citoyens, les usagers et les élus locaux.

La Région engage une priorisation de ses dispositifs de soutien économiques (Zones d'Activités Economiques, pépinières, hôtels d'entreprises, tiers lieux...) sous le prisme du rééquilibrage territorial et des enjeux de sobriété foncière. La Région compte **8 Parcs naturels régionaux**, 1 en cours de création et 2 en émergence. Ces Parcs couvrent environ 25% du territoire régional, rassemblent près de 879 communes et constituent par la diversité de leurs situations géographiques (en zones littorale, montagnarde ou de plaine) une excellente représentation des territoires ruraux de la Région.

Dans un contexte où les questions écologiques et sociales sont de plus en plus prégnantes, les PNR s'affirment comme des territoires d'excellence, exemplaires, destinés à ouvrir des perspectives et participer pleinement à la cohérence dans la gestion, l'accompagnement et le développement solidaire des territoires.

La Région soutient la mise en œuvre des Chartes des Parcs dont elle est signataire et qui traduisent des politiques spécifiques et adaptées à chacun des territoires de Parc.

Du fait du lien étroit qui les unit, la Région Occitanie entend confirmer les parcs naturels régionaux dans leur rôle de pionniers, de relais et d'acteurs des politiques régionales en cohérence avec les grands enjeux du PACTE VERT.

### Le SRADDET – Occitanie 2040

*Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires*

Après 5 ans de concertation, le **Sraddet Occitanie 2040 a été adopté par le Conseil régional le 30 juin 2022, puis approuvé par le Préfet le 14 septembre 2022**. Le Sraddet repose sur deux axes qui guident l'action régionale en matière d'aménagement du territoire : **rééquilibrage territorial et un nouveau modèle de développement plus vertueux**.

Pour favoriser et faciliter la déclinaison du Sraddet dans les territoires, les territoires sont invités à bien associer la Région dans le cadre des procédures d'élaboration ou de révision des Schémas de cohérence territoriale (ou à défaut, des Plans locaux d'urbanisme).

La Région va devoir engager une **modification de son Schéma dans les meilleurs délais**. En effet, la Loi Climat et Résilience confie aux Régions la territorialisation du Zéro artificialisation nette, avec pour objectif l'atteinte de ce ZAN à l'échelle régionale à l'horizon 2050, et la division par deux, dans un premier temps, de la consommation d'espaces d'ici 2031.

**La sobriété foncière constitue un défi majeur en Occitanie** compte tenu de notre attractivité démographique et économique. C'est la raison pour laquelle le Sraddet en vigueur porte déjà l'objectif de « réussir le ZAN à l'échelle régionale ». Les efforts de sobriété foncière doivent concerner l'habitat, mais aussi l'aménagement économique et les projets d'équipements et de services publics.

Les premières orientations régionales relatives à la modification « ZAN » du Sraddet sont les suivantes :

- **Une vraie territorialisation** prenant en compte l'enjeu de rééquilibrage régional ainsi que l'ensemble des spécificités locales : efforts passés, dynamiques démographiques et économiques, potentiel de renouvellement urbain, enjeux de préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers... Il ne s'agit ainsi en aucun cas d'appliquer le -50% de manière uniforme et systématique à l'échelle de chaque SCoT. Il ne s'agit pas non plus de bloquer le développement des territoires ruraux qui jouent un rôle majeur dans la dynamique régionale. Enfin, cette territorialisation sera conduite de façon à être compatible avec nos priorités en termes de création d'emplois et de relocalisation industrielle.
- **Une large concertation**, principalement via la mise en place des Commissions Territorialisées de l'Assemblée des Territoires à l'échelle des quatre espaces de dialogues inscrits dans le Sraddet (les étoiles toulousaines, le ruban méditerranéen, le Massif Central et les Pyrénées). Nous travaillerons ensemble au sein de ces Commissions, réunissant à la fois les SCoT, les EPCI et les territoires de contractualisation à la **construction d'une territorialisation adaptée**. Ces travaux s'appuieront sur les propositions de la Conférence régionale des SCoT, à laquelle la Région participe activement et associeront bien entendu les Départements et les différentes associations de collectivités mobilisées.



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023



ID : 030-200034692-20230403-DEL15\_2023-DE

- **Des solutions opérationnelles** : la Région accompagnera les travaux de l'œuvre du ZAN : dispositif de reconquête des friches, Foncière commerce artisanat (Foccal), Foncière agricole, Opérateur ERC (Operco), aide à la requalification/densification des zones d'activités...

## ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT VIS DU TERRITOIRE

### LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD

Dans la continuité du Pacte pour les gardois mis en œuvre sur la période 2016-2021, l'action du Département du Gard repose sur 3 axes prioritaires :

Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin :

- Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes handicapées.
- Mener une politique d'insertion au service de l'emploi.
- Offrir un soutien aux parents et aux enfants de la naissance à l'adolescence.
- Faire du logement une priorité.
- Soutenir l'activité et l'emploi.
- Favoriser la réussite de tous les jeunes.
- Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Aider les plus vulnérables.

Protéger notre santé et notre qualité de vie :

- Une agriculture durable pour une alimentation de qualité.
- Réussir la transition écologique.
- Construire une destination touristique d'exception.
- Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales.
- La culture pour tous.
- Le sport, l'épanouissement de chacun.
- Agir pour lutter contre les risques.
- Santé et soins partout pour tous.
- Développer la lecture publique sur l'ensemble du département.

Relier les personnes et les territoires :

- Soutenir une vie associative locale.
- Garantir et simplifier les services de proximité.
- Mieux circuler et se déplacer.
- La THD et la Téléphonie : tous connectés.
- Faire vivre la démocratie locale dans la concertation et la transparence.

Ces orientations s'appuient sur le schéma d'aménagement durable Gard 2030 autour de 8 défis opérationnels identifiés pour un aménagement et un développement durable du territoire gardois :

- Maîtriser et reconquérir le potentiel foncier gardois.
- Concevoir et construire une mobilité globale.
- Accroître la production de logements durables.
- Soutenir les différentes strates de l'économie entrepreneuriale.
- Innover dans les politiques de solidarité.
- Garantir l'approvisionnement en eau et diversifier celui en énergie.
- Conforter l'agriculture en amont comme en aval.
- Vivre et se développer durablement avec le risque.

Ces enjeux constituent le support des actions et des projets, notamment dans le cadre des politiques de contractualisation avec les différents territoires gardois.

Ils ont vocation à être déclinés à travers différents schémas sectoriels, en fonction des compétences respectives, tels :

Schémas et plans en cours :

- Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).
- WI-GARD pour poursuivre le développement du Très Haut Débit.
- Schéma départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).
- Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles.
- Schéma Eau et Climat 3.0
- Plan Alimentaire Territorial (PAT).
- Schéma départemental de la Culture.
- Le Schéma départemental des solidarités sociales a été approuvé en novembre 2022. Il impacte l'ensemble des politiques du Département dans le domaine social.

Schémas créés ou renouvelés :

- Le Schéma départemental des mobilités est en cours d'élaboration,
- Le Schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l'attractivité, pour un tourisme responsable, durable et solidaire.
- Le Schéma départemental des enseignements artistiques est en réécriture.
- Le Schéma départemental de la lecture publique est en cours d'élaboration.
- Le Schéma départemental des sports 2023-2027 est en cours d'élaboration.

## **ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE DU GARD RHODANIEN**

### **6.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES**

Le Contrat Territorial Occitanie organise un cadre privilégié de **Dialogue stratégique** et de gestion avec les territoires pour impulser un nouveau modèle de développement plus sobre et vertueux, préservant toutes les ressources, et porteurs de justice sociale et territoriale, conformément au Pacte Vert Occitanie.

Afin de réussir cette transformation, les partenaires conviennent de coordonner leurs interventions afin de respecter les trajectoires d'engagement à l'horizon 2028 correspondant à chacune des dimensions territoriales du Pacte Vert suivants :

⇒ **S'adapter au changement climatique**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE DU GARD RHODANIEN
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Plan d'adaptation au changement climatique de la Région, Cahier régional Occitanie sur le changement climatique CROCC.</b></p> <p>Objectifs :</p> <p>1 Anticiper pour s'adapter, en construisant une stratégie basée sur la connaissance des impacts                  2 Aménager et Réparer dans la perspective du changement climatique</p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</b></p> <p><u>Biens communs</u> : pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région en protégeant les ressources naturelles et en développant l'agriculture biologique ; en engageant des acteurs dans une stratégie de gestion de l'eau et en élaborant des projets de territoires adoptant une approche multiusages ; en mettant en place des actions de protection de la qualité de l'air notamment sur le littoral ; en protégeant, préservant et en mettant en valeur le patrimoine culturel et paysager,...</p> <p><u>Eau et risques</u> : concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs via un aménagement adapté, le développement de la résilience des milieux ou la diffusion d'une culture du risque, mais aussi en sécurisant les territoires face aux risques d'inondation, et en adaptant l'accueil de la population à la disponibilité de la ressource en eau dans une approche multiusages.</p>	<p style="text-align: center;"><i>EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT ET D'ECOLOGIE</i></p> <p>A travers le CTO, le Gard Rhodanien et les partenaires s'engagent à horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De protéger l'eau, la faune, la flore en limitant les pollutions et les prélèvements abusifs</li> <li>• De réduire l'empreinte carbone (notamment en développant la production d'énergie renouvelables sur le territoire et le partenariat avec la CLeanTech Vallée, en accompagnant la rénovation thermique des bâtiments publics et des habitations)</li> <li>• De limiter la production de déchets et de développer l'économie circulaire et les circuits courts</li> <li>• D'accompagner l'agriculture dans les nouvelles contraintes climatique et accompagner l'évolution vers une agriculture durable (notamment par la préservation du foncier agricole, par le soutien à l'installation, et aux formations des agriculteurs, par l'encouragement à l'expérimentation agroécologique)</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma Eau et Climat 3.0</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Axes stratégiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'adapter et augmenter la résilience des territoires, expérimenter.</li> <li>- Connaître pour bien agir.</li> <li>- Anticiper pour ne pas subir : l'accès à une eau de qualité.</li> </ul>	
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b></p> <p><b>Projet de Territoire</b>                  Objectif stratégique porté à l'échelle du territoire en faveur de l'Environnement et de l'Ecologie</p> <p><b>Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)</b>                  Il définit la stratégie et la feuille de route à suivre pour réduire les gaz à effets de serre, les consommations d'énergie et de production d'énergies renouvelables aux horizons 2026, 2030 et 2060 sur le territoire à travers un plan d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour un territoire sobre en énergie</li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour un territoire plus vertueux</li> <li>• Pour un territoire préservé et résilient</li> <li>• Pour des collectivités éco-exemplaires</li> </ul> <p>15 objectifs opérationnels déclinés en 54 fiches actions</p> <p><b>Contrat d’Objectifs Territorial (COT)</b>              Engagement du territoire pour la mise en œuvre d’un plan d’actions visant à renforcer le volet Transition Ecologique et Energétique et l’Economie Circulaire du projet de territoire</p> <p><b>Fonds de concours</b>              Politique de soutien aux communes membres pour le financement d’opérations en investissement s’inscrivant dans la stratégie territoriale</p>	
--	--

⇒ **Utiliser durablement les ressources naturelles dont l’eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma régional d’aménagement durable et d’égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</b></p> <p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Diagnostic de fonctionnalité écologique et projets de restauration des trames</li> <li>2 Prise en compte de la biodiversité dans le cadre des projets d’aménagement plantation arbres, extinction (lutte contre pollution lumineuse), nature en ville</li> <li>3 Déploiement des Solutions d’adaptation fondées sur la Nature</li> <li>4 gestion durable de la ressource en eau, tant sur des aspects qualitatifs que quantitatifs</li> <li>5 prévention et la réduction des risques d’inondation</li> <li>6 préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.</li> </ol> <p><u>Biodiversité</u> : préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour <b>atteindre la non perte nette de biodiversité</b> en mettant en œuvre les objectifs de la Stratégie régionale de biodiversité. Préserver et restaurer les continuités écologiques, avec une attention particulière envers les continuités et réservoirs écologiques terre-lagunes-mer, et en intégrant la trame noire. Préserver les sols vivants notamment par des pratiques agricoles et forestières durables ou par la désartificialisation ou la renaturation des espaces.</p> <p><u>Milieux aquatiques</u> : préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides notamment en développant la connaissance de ces milieux et en sensibilisant les citoyens à leur protection ; Promouvoir un développement urbain en adéquation avec les capacités de restauration et de fonctionnalité hydromorphologique des cours d’eau et des milieux aquatiques dégradés ; Concilier la préservation des milieux avec les besoins en eau des populations, des activités et de l’agriculture ; Réduire l’usage des perturbateurs endocriniens ; Assurer une coordination entre les différents acteurs et renforcer l’articulation des gestions des milieux aquatiques terrestres, lagunaires et maritimes.</p> <p><u>Foncier</u> : <b>Réussir le zéro artificialisation nette à l’échelle régionale à l’horizon 2040</b> en développant un urbanisme plus durable via la réduction du rythme de consommation des sols, la densification ou le recyclage du foncier, l’encouragement à la renaturation des espaces artificialisés ; Préserver les productions agricoles du territoire régional ; Porter une attention particulière aux espaces littoraux, fragiles et exposés ; Faciliter la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser</p>	<p style="text-align: center;"><i>EN MATIERE D’ENVIRONNEMENT ET D’ECOLOGIE</i></p> <p>A travers le CTO, le Gard rhodanien et les partenaires s’engagent à horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De protéger l’eau, la faune, la flore en limitant les pollutions et les prélèvements abusifs</li> <li>• De réduire l’empreinte carbone et la facture énergétique du territoire (notamment rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics, et réflexion sur la possible implantation de l’hydrogène sur le territoire)</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</b></p>	

<p style="text-align: center;"><b>Gard 2030</b> Schéma d'aménagement durable de l'espace gardois</p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma Eau et Climat 3.0</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma départemental Espaces Naturels Sensibles</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma départemental de cohérence des activités de pleine nature</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Pacte territorial pour les gardois :</b> Le Département intervient dans le cadre du financement des investissements en matière d'équipement public en eau et assainissement.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• De limiter la production de déchets et de développer l'économie circulaire et les circuits courts</li><li>• D'accompagner l'agriculture dans les nouvelles contraintes climatique et accompagner l'évolution vers une agriculture durable (notamment par la préservation du foncier agricole, par le soutien à l'installation, et aux formations des agriculteurs, par l'encouragement à l'expérimentation agroécologique)</li></ul>
<b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b>	
<p><b>Projet de Territoire</b> Objectif stratégique porté à l'échelle du territoire en faveur de l'Environnement et de l'Ecologie</p> <p><b>Schéma de Cohérence Territoriale du Gard rhodanien (SCOT)</b> Défi 3 : Mettre en œuvre une stratégie territoriale au service de la transition énergétique et de la préservation des vallées et terres viticoles renommées</p> <p><b>Schéma Directeur Eau Potable et Assainissement</b></p> <p><b>Contrat de rivière</b> Programme d'actions pour préserver l'environnement du bassin versant de la Cèze</p> <p><b>Animation du site Natura 2000 Forêt de Valbonne</b> Préserver la biodiversité en mettant en œuvre les objectifs de conservation et les objectifs opérationnels inscrits dans le DOCOB</p> <p><b>Fonds de concours</b> Politique de soutien aux communes membres pour le financement d'opérations en investissement s'inscrivant dans la stratégie territoriale</p>	

⇒ **Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p> <p><b>Région à énergie Positive (REPOS) et Plan Régional d'action en faveur de l'économie circulaire.</b>                      Objectifs :                      1 A 2050, réduction de 40% des consommations d'énergie et multiplication par 3 la production d'énergie renouvelable                      2 Déconnection entre croissance économique et consommation de matières premières                      3 Zéro déchet éliminé sans valorisation en 2050 (-50% en 2031 par rapport à 2010)</p> <p><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation du bâti : <b>baisser de 20%</b> la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040</li> <li>- Consommation transports : <b>baisser de 40%</b> la consommation d'énergie finale des transports de personnes et de marchandises d'ici 2040</li> <li>- Productions d'ENR : <b>multiplier par 2,6</b> la production d'énergies renouvelables d'ici 2040</li> <li>- Déchets : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables.</li> </ul>	<p><i>EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT ET D'ECOLOGIE</i></p> <p>A travers le CTO, le Gard rhodanien et les partenaires s'engagent à horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De protéger l'eau, la faune, la flore en limitant les pollutions et les prélèvements abusifs</li> <li>• De réduire l'empreinte carbone (notamment en développant la production d'énergie renouvelables sur le territoire et le partenariat avec la CLeanTech Vallée, en accompagnant la rénovation thermique des bâtiments publics et des habitations)</li> <li>• De limiter la production de déchets et de développer l'économie circulaire et les circuits courts</li> <li>• D'accompagner l'agriculture dans les nouvelles contraintes climatique et accompagner l'évolution vers une agriculture durable (notamment par la préservation du foncier agricole, par le soutien à l'installation, et aux formations des agriculteurs, par l'encouragement à l'expérimentation agroécologique)</li> </ul>
<p><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</b></p> <p><b>Gard 2030</b>                      Schéma d'aménagement durable de l'espace gardois</p> <p><b>Plan Alimentaire Territorial – PAT</b>                      Intervention du Département pour soutenir les productions agricoles gardoises en circuit court.</p> <p><b>Pacte territorial pour les gardois :</b>                      Le Département intervient en soutenant la rénovation énergétique des équipements publics</p>	<p><i>EN MATIERE d'ECONOMIE ET D'EMPLOI</i></p> <p>A travers le CTO, le Gard rhodanien et les partenaires s'engagent à horizon 2028 à</p>
<p><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b></p> <p><b>Projet de Territoire</b>                      Objectif stratégique porté à l'échelle du territoire en faveur de l'Environnement et de l'Ecologie et de l'économie et de l'emploi</p> <p><b>Schéma de Cohérence Territoriale du Gard rhodanien (SCOT)</b>  <b>Défi Eco</b>                      Défi 3 : Mettre en œuvre une stratégie territoriale au service de la transition énergétique et de la préservation des vallées et terres viticoles renommées</p>	

<p><b>PCAET</b>  <b>Ambition 2 : Pour un territoire plus vertueux</b>                  Objectif 1 : Consommer et produire localement                  Objectif 2 : Développer les énergies renouvelables en préservant la qualité paysagère                  Objectif 3 : Tendre vers un territoire zéro déchet                  Objectif 4 : Coopérer avec les acteurs économiques du tertiaire et de l'industrie</p> <p><b>Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés</b>                  (PLPDMA 2022-2027)                  A partir de l'état des lieux, mise en œuvre d'un plan d'actions articulé autour de 6 axes visant à atteindre les objectifs de réduction de déchets fixés sur notre territoire.</p> <p><b>Territoire Zéro déchet zéro gaspillage :</b>                  Mise en œuvre d'un plan d'actions visant à diminuer les déchets ménagers assimilés, augmenter le taux de valorisation globale et engager des entreprises du territoire dans une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale et d'Economie circulaire</p> <p><b>Projet Alimentaire Territorial</b>                  Favoriser les circuits courts en valorisant les productions locales du territoire et en sensibilisant les concitoyens à une alimentation de qualité</p> <p><b>Fonds de concours</b>                  Politique de soutien aux communes membres pour le financement d'opérations en investissement s'inscrivant dans la stratégie territoriale</p>	<p>soutenir et/ou développer des actions permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'offre de formation, en cohérence avec les besoins du territoire</li> <li>• Accompagner les porteurs de projets et la création d'entreprises et d'emplois</li> <li>• Soutenir l'expérimentation et l'innovation des entreprises du territoire</li> <li>• Soutenir la structuration de filières agro-alimentaires locales (notamment développement de l'agrotourisme et des circuits-courts, développement d'un approvisionnement local et durable dans la restauration collective...)</li> <li>• Développer un tourisme durable par notamment la promotion du patrimoine et l'animation du réseau d'acteurs touristiques du territoire</li> </ul>
---	--

⇒ **Améliorer la santé et le bien-être des habitants**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNÉES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p> <p><b>Stratégie « Occitanie, pour une culture partout et pour tous »</b></p> <p><b>Politique Sportive Régionale 2022-2028 - "L'OCCITANIE EN PREMIERE LIGNE"</b>  <b>Plan santé et bien-être, GIP « Ma Santé – Ma Région » :</b>                  Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social qui visent notamment à augmenter les places de formations paramédicales et sociales pour répondre aux besoins de la population. 1512 places de formations paramédicales supplémentaires ont été créées en 2021, et 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires ont été créées en 2022. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales, des concertations territoriales associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre janvier et mars 2023.                  A noter qu'en 2022, la Région Occitanie a consacré plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.</p>	<p><i>EN MATIERE DE QUALITE DE VIE ET DE SERVICES</i></p> <p>A travers le CTO, le Gard rhodanien et les partenaires s'engagent à horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir la vitalité des communes rurales (notamment par la rénovation et</li> </ul>



<p><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</b>  <u>Santé</u> : penser l'aménagement du territoire au regard des enjeux de santé des populations en encourageant la prise en compte de la santé dans le cadre de la planification locale et de l'aménagement opérationnel via notamment des études d'impact en santé, en améliorant la qualité de l'air en devenant Région à énergie positive. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'air dans les territoires urbains à forte croissance démographique.</p>	<p>développement d'équipements et de services de proximité)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la qualité de vie (notamment par l'aménagement d'espaces publics de qualité et végétalisés)</li> <li>• Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire notamment par la création d'équipements culturels, sportifs, et touristiques</li> <li>• Accompagner et faciliter le vieillissement de la population et des personnes en situation de handicap territoire</li> <li>• Garantir à tous un accès à des soins médicaux de qualité (notamment par le développement de la télémédecine, par la création d'un réseau de maisons médicales...)</li> <li>• Accueillir et protéger les plus fragiles</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public - (SDAASP).</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma départemental des Solidarités Sociales</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Pacte territorial pour les gardois :</b>                  Dans les domaines sportifs et culturels, soutien aux équipements et aux associations.</p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma départemental des activités de pleine nature</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma de la Culture</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Démarche Le Gard – Militant du Goût :</b>                  Valorisation et promotion des produits et des terroirs gardois en circuit court et soutien à leur montée en gamme sur le plan qualitatif.</p> <p style="text-align: center;"><b>Plan Alimentaire Territorial – PAT</b>                  Intervention du Département pour soutenir les productions agricoles gardoises en circuit court.</p>	
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b></p> <p><b>Projet de Territoire</b>                  Objectif stratégique porté à l'échelle du territoire en faveur de la qualité de vie et de service</p> <p><b>SCOT</b>                  Défi 2 : Impulser un mode de développement respectueux qui concilie un cadre de vie attractif avec le confortement d'activités économiques productives</p> <p><b>Plan Local de l'Habitat</b>                  Articulé autour de 5 axes identifiés :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Relancer et structurer la production de logements à l'échelle du territoire, en accompagnement de la dynamique économique et démographique</li> <li>2 - Développer une offre de logements diversifiée et attractive, répondant aux besoins en logement des ménages et contribuant à la fois à renouveler l'image des pôles urbains du territoire et à conforter l'identité des communes rurales (production de 700 logements/an, + 60 logements /an dans le cadre de la reconstitution ANRU)</li> <li>3 - Mieux prendre en compte les fragilités et les besoins des publics spécifiques</li> <li>4 - Requalifier le parc ancien</li> </ol>	

<p>5 - Piloter et animer la politique locale de l'habitat</p> <p><b>Contrat Local de Santé</b>                  Qui vise à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé et permet de mieux coordonner les actions sur le territoire autour de la santé mentale, l'accès aux soins, l'alimentation et le sport santé</p> <p><b>Fonds de concours</b>                  Politique de soutien aux communes membres pour le financement d'opérations en investissement s'inscrivant dans la stratégie territoriale</p>	
--	--

⇒ **Préserver et développer des emplois de qualité**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p> <p style="text-align: center;">Stratégie régionale Emploi-Croissance 2022-2028, Pacte pour l'Embauche</p>	<p style="text-align: center;"><i>EN MATIERE d'ECONOMIE ET D'EMPLOI</i></p> <p>A travers le CTO, le Gard rhodanien et les partenaires s'engagent à horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'offre de formation, en cohérence avec les besoins du territoire</li> <li>• Accompagner les porteurs de projets et la création d'entreprises et d'emplois</li> <li>• Soutenir l'expérimentation et l'innovation des entreprises du territoire</li> <li>• Soutenir la structuration de filières agro-alimentaires locales (notamment développement de l'agrotourisme et des circuits-courts, développement d'un approvisionnement local et durable dans la restauration collective...)</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma départemental des solidarités sociales</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l'attractivité</b></p> <p>Le Département concourt au développement de l'emploi salarié et non salarié, de façon directe et indirecte à travers le déploiement de ces deux schémas.</p>	
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b></p> <p><b>Projet de Territoire</b>                  Objectif stratégique porté à l'échelle du territoire en faveur de l'économie et de l'emploi</p> <p><b>SCOT</b>                  Défi 1 : réussir la transformation du territoire en misant sur l'innovation                  Défi 2 : Impulser un mode de développement respectueux qui concilie un cadre de vie attractif avec le confortement d'activités économiques productives</p> <p><b>Convention d'objectifs PROVENCE OCCITANE</b>                  4 axes prioritaires identifiés :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Favoriser un tourisme responsable</li> <li>2. Développer une économie touristique en circuit-courts</li> <li>3. Développer la mise en scène du territoire</li> <li>4. Développer le « slow tourisme »</li> </ol>	

<p><b>Marketing Territorial</b>                  Pour construire collectivement une stratégie de prospection, de promotion et d'accueil des futurs salariés, de structurer l'offre de services et de mener des actions mutualisées, collectives, qui s'articule autour de 4 axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Donner de la visibilité – Développer la notoriété – Renforcer la réputation</li> <li>2 Mobiliser les acteurs locaux</li> <li>3 Réussir la mise en marché du territoire</li> <li>4 Renforcer l'offre territoriale – Inscrire la démarche dans le long terme</li> </ol> <p><b>Fonds de concours</b>                  Politique de soutien aux communes membres pour le financement d'opérations en investissement s'inscrivant dans la stratégie territoriale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un tourisme durable par notamment la promotion du patrimoine et l'animation du réseau d'acteurs touristiques du territoire</li> </ul>
---	---

⇒ **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p> <p style="text-align: center;">Etats généraux du Rail et de l'intermodalité, Plan Rail et plan Vélo, Stratégie régionale Emploi-Croissance</p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</b></p> <p><b>Rééquilibrage</b>= maitriser la croissance des métropoles, et valoriser le potentiel de développement de tous les territoires</p> <p><b>Objectifs thématiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mobilité</b> : garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers en assurant l'équité territoriale, en facilitant les modes innovants de transports collectifs, en développant des modes de mobilité active, en développant la coopération entre les autorités organisatrices, en limitant la consommation énergétique finale liée aux transports et, enfin, en augmentant la part modale du fret ferroviaire, maritime et fluvial.</li> <li>- <b>Services</b> : favoriser l'accès aux services de qualité en harmonisant et mutualisant l'offre de services entre les différents territoires, en favorisant la préservation des commerces en centres-villes et cœurs de village, en développant de nouveaux services dans les bourgs-centres, les petites villes, les villes moyennes et les quartiers prioritaires de la ville, en assurant l'égalité territoriale dans l'accès à la formation, et en prenant en compte les besoins spécifiques des différentes catégories de résidents ou d'usagers du territoire ;</li> <li>- <b>Habitat</b> : développer un habitat adapté aux besoins et à la diversité sociale en encourageant une production plus importante de logements (notamment sociaux) en privilégiant la densification et la rénovation du parc existant, en diversifiant l'offre de logements pour répondre aux parcours de vie des habitants, en luttant contre la précarité énergétique des ménages, en prenant en compte la santé et la qualité de l'air dans les projets d'habitat, en prenant en compte les spécificités liées aux dynamiques des territoires littoraux et de montagne (mutation des stations).</li> <li>- <b>Métropoles</b> : limiter les effets négatifs d'une trop grande concentration dans les métropoles via, notamment, la coordination des politiques d'accueil, l'amélioration de l'équilibre population/emploi ou la mise en place de systèmes performants de mobilité.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>EN MATIERE DE MOBILITE ET DEPLACEMENTS</b></p> <p>A travers le CTO, le Gard rhodanien et les partenaires s'engagent à horizon 2028 à soutenir et/ou développer des actions permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives (notamment par le développement d'un transport en commun efficace, de liaisons douces et sécurisées, et par la mise en œuvre des actions du plan mobilité)</li> <li>• Promouvoir des mobilités propres et limiter les déplacements notamment par le covoiturage</li> <li>• Faciliter les déplacements / la mobilité sur le territoire et vers l'extérieur (notamment par le développement des PEM en lien avec la réouverture de la rive droite du Rhône</li> </ul>

Consolider les moteurs métropolitains en renforçant les fonctions métropolitaines et le positionnement à l'international, et en développant le dialogue intermétropoles.

- Territoires d'équilibre / centralités : développer les nouvelles attractivités par la promotion d'un maillage en territoires d'équilibres et centralités locales et par le renforcement de l'équilibre population-emploi en facilitant l'implantation d'activités dans les petites et moyennes villes, ainsi, que dans les bourgs-centres.
- Coopérations : renforcer les synergies territoriales en développant les liens entre territoires

- **Volet montagne et ruralité**

- Offre territoriale : garantir dans les massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures
- Complémentarité : inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains
- Economie rurale et de montagne : accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne

au trafic voyageurs - Pont Saint-Esprit, Bagnols-sur-Cèze, Laudun L'Ardoise - en lien avec la réouverture de la rive droite du Rhône au trafic voyageurs grâce à la mobilisation de la Région Occitanie)

### **STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT**

#### **Schéma des Mobilités**

En cours d'élaboration, le Schéma Départemental des Mobilités devra permettre une intégration accrue, sur l'infrastructure routière départementale, des modes et services de mobilité alternatifs à la voiture individuelle (vélos, covoiturage, transports collectifs). Par ailleurs, le Département est associé à la création de Pôles d'Echanges Multimodaux sur le territoire gardois.

#### **Schéma départemental des aménagements cyclables**

#### **Schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l'attractivité**

### **STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES**

#### **Projet de Territoire**

Objectif stratégique porté à l'échelle du territoire en faveur des mobilités et des déplacements

#### **SCOT**

Défi 1 : réussir la transformation du territoire en misant sur l'innovation

#### **PCAET**

Ambition : Pour un territoire sobre en énergie

#### **Plan de mobilité simplifié**

Il structure et planifie les actions futures dans le cadre d'une démarche durable définie :

Axe 1 : Aménagement et partage de la voirie

Axe 2 : Services de mobilité alternative

Axe 3 : Structuration de l'offre cyclable

Axe 4 : Communication et accompagnement au changement

#### **Fonds mobilité**

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL15\_2023-DE



Pour accompagner et inciter les communes du périmètre de l'Agglomération à aménager des infrastructures de voirie pour favoriser les déplacements doux et notamment la pratique du vélo

**Fonds de concours**

Politique de soutien aux communes membres pour le financement d'opérations en investissement s'inscrivant dans la stratégie territoriale

## 6.2 - Objectifs stratégiques partagés et Mesures opérationnelles

<b>Objectif Stratégique 1</b> <i>Environnement et écologie</i>	<b>Mesure Opérationnelle 1.1 : Protéger l'eau, la faune et la flore en limitant les pollutions et les prélèvements abusifs</b>
	<b>Mesure Opérationnelle 1.2 : Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire</b>
	<b>Mesure Opérationnelle 1.3 : Limiter la production de déchets et les valoriser sur le territoire</b>
	<b>Mesure Opérationnelle 1.4 : Accompagner l'agriculture dans les nouvelles contraintes climatiques</b>
<b>Objectif Stratégique 2</b> <i>Qualité de vie et de services</i>	<b>Mesure Opérationnelle 2.1 : Soutenir la vitalité des communes rurales</b>
	<b>Mesure Opérationnelle 2.2 : Développer la qualité de vie</b>
	<b>Mesure Opérationnelle 2.3 : Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire avec la création d'équipements culturels, sportifs, touristiques et de loisirs</b>
	<b>Mesure Opérationnelle 2.4 : Accompagner et faciliter le vieillissement de la population et des personnes en situation de handicap</b>
	<b>Mesure Opérationnelle 2.5 : Garantir à tous un accès à des soins médicaux de qualité</b>
	<b>Mesure Opérationnelle 2.6 : Accueillir et protéger les plus fragiles</b>
<b>Objectif Stratégique 3</b> <i>Mobilités et déplacements</i>	<b>Mesure Opérationnelle 3.1 : Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives</b>
	<b>Mesure Opérationnelle 3.2 : Promouvoir des mobilités propres et limiter les déplacements</b>
	<b>Mesure Opérationnelle 3.3 : Faciliter les déplacements / la mobilité sur le territoire et vers l'extérieur</b>
<b>Objectif Stratégique 4</b> <i>Economie et emploi</i>	<b>Mesure Opérationnelle 4.1 : Développer l'offre de formation, en cohérence avec les besoins du territoire</b>
	<b>Mesure Opérationnelle 4.2 : Accompagner les porteurs de projets et la création d'entreprises et d'emplois</b>
	<b>Mesure Opérationnelle 4.3 : Soutenir l'expérimentation et l'innovation des entreprises du territoire</b>
	<b>Mesure Opérationnelle 4.4 : Soutenir la structuration de filières agro-alimentaires locales</b>
	<b>Mesure Opérationnelle 4.5 : Développer un tourisme durable</b>

Pour chaque mesure opérationnelle, une fiche-mesure annexée au présent contrat projette les enjeux partagés et fixe une feuille de route territoriale sur-mesure pour la période 2022-2028 permettant d'y répondre. Cette feuille de route identifie en particulier les projets structurants prioritaires qui en découlent.

### ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU GARD DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Au travers du **Pacte pour le Gard**, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence et financement des investissements sur le territoire. Afin de faciliter la réalisation de ces opérations, tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en **contrats territoriaux**.

Le « contrat territorial » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- traversée d'agglomération,
- monuments historiques,
- équipement rural : eau potable, assainissement,
- crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, hors ceux relevant des fonds sectoriels.

Par ailleurs, les projets structurants, dont l'importance ou l'effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire sont d'intérêt départemental, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique.

A travers le Pacte pour le Gard, le Département assure la solidarité territoriale en soutenant les investissements sur les territoires dans de nombreux domaines.

Cette politique d'aide aux territoires permet au Département d'engager un dialogue et de coopération avec les communautés d'agglomération, communautés de communes et les communes.

Elle se traduit par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires définies par les bénéficiaires (cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique).

## **ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT**

Le contrat Territorial Occitanie 2022-2028 mobilise **l'ensemble des politiques et dispositifs d'intervention de la Région sur la base de ses compétences d'intervention et des axes prioritaires définis dans le prochain CPER et les nouveaux programmes de Fonds Européens.**

Par ailleurs, cette nouvelle génération de politique territoriale mobilise aussi l'ensemble des opérateurs régionaux :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie
- ....

La Région recherchera à optimiser l'incitativité et la différenciation de son intervention, pour renforcer l'impact de l'action régionale en faveur du rééquilibrage territorial, et de la promotion d'un nouveau modèle de développement plus sobre, plus vertueux et plus juste.

Au titre de la solidarité territoriale, une attention particulière sera portée aux projets situés dans des Communes de Montagne, des Communes Bourgs centres ou dans des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la ville.

D'autre part, les actions concourant à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique (actions sur les continuités écologiques notamment : trames vertes, bleues et noires), du projet territorial de l'énergie et aux enjeux de conciliation seront particulièrement encouragées.

La Région apportera une attention particulière, dans le cadre de ce contrat, d'une part, à **l'innovation et à l'expérimentation territoriale**, et d'autre part, à la démarche « **Territoire d'innovation pour un aménagement durable** » inscrite au PACTE VERT pour développer une offre de services nouvelle en accompagnant en ingénierie et financièrement des projets d'expérimentations sur l'habitat durable, l'urbanisme transitoire, l'intermodalité et le développement de la nature en ville.

## **ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT**

**Le territoire du Gard rhodanien est particulièrement concerné par :**

- Le programme LEADER
- L'Approche Territoriale Intégrée FEDER Priorité 5

En tant qu'autorité de gestion du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027 et en tant qu'autorité de gestion régionale du FEADER 2023-2027, la Région veillera à la

mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires des Programmes Opérationnels Prévisionnels découlant du présent contrat.

La sollicitation déjà effective ou à prévoir d'un cofinancement européen FEDER, FSE+ ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels. Cette indication ne se substitue cependant pas au dépôt d'un dossier de demande de subvention par le porteur de projet selon les modalités spécifiques à chaque programme européen.

Enfin, le présent Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 constitue la Démarche Territoriale Intégrée de référence pour la mise en œuvre des fonds européens :

- **Au titre de l'approche Territoriale Intégrée Priorité 5 du FEDER 2021-2027**, dont la structure porteuse est le Gard Rhodanien.
- **Au titre du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER 2023-2027**, dont la structure porteuse est le GAL Des Cévennes au Rhône,

Alors que le territoire du Gard Rhodanien était jusqu'ici intégralement exclu du bénéfice de LEADER, la majorité de son territoire (43 communes sur 44) à dominante rurale peut désormais bénéficier de ce programme pour la période 2023/2027 dans le cadre d'une stratégie territoriale intégrée. Ce territoire fait désormais partie du GAL des Cévennes au Rhône qui compte 136 communes issues de 3 intercommunalités (CA du Gard Rhodanien, CA Alès Agglomération et la CC de Cèze Cévennes).

Cette évolution permise par la nouvelle approche du programme LEADER impulsée par la Région Occitanie offre de nouvelles opportunités pour accompagner le développement de ces communes autour d'une stratégie globale qui s'appuie sur la préservation et la valorisation des multiples atouts du territoire (cadre de vie, patrimoine, ressources naturelles multiples) et sur la mise en œuvre de la transition pour améliorer le bien vivre et le bien travailler sur le territoire. Cette stratégie du GAL dans le cadre de ce nouveau programme LEADER s'articule autour de 3 axes : soutenir l'écotourisme et les loisirs nature, permettre un développement économique durable fondé sur la valorisation qualitative et cohérente des ressources et enfin améliorer le bien vivre sur le territoire et favoriser le faire ensemble.

## **ARTICLE 10 : GOUVERNANCE**

L'élaboration du Projet de Territoire, du Contrat Cadre et des Programmes Opérationnels annuels, ainsi que leur mise en œuvre, reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs, et notamment sur la mobilisation de **3 instances de gouvernance** :

1. Un **Comité Territorial de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du territoire du Gard rhodanien.

Ce comité, réuni à l'initiative du Territoire, a pour missions :

- D'approuver le Contrat Cadre avant validation par les instances délibérantes de chaque cosignataire,
- D'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires cofinanceurs dans chaque Programme Opérationnel annuel,
- D'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation, qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation par voie d'avenant,
- D'ajuster si nécessaire le contrat cadre, notamment dans son article 6.1 relatif aux Trajectoires d'Engagement,
- De fixer, de manière annuelle, la feuille de route partenariale en matière d'ingénierie territoriale sur le territoire,



- De procéder à l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre et à la tenue du document de suivi « Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 »

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat, des services de l'Etat.

2. **Une Conférence des Maires**, organisée par le territoire de projet, réunie à l'initiative du territoire, au moins une fois par an, lors du processus d'élaboration du Programme Opérationnel Prévisionnel, pour prendre en compte les besoins de chaque commune.
3. **Un Comité Participatif Citoyen Local**, représentatif de la diversité des habitants et acteurs du territoire, sera institué selon des modalités propres à chaque territoire, dans le respect de la parité.  
Lorsqu'il existe, le Conseil de Développement pourra constituer ce Comité. Ses membres devront être tenus informés des projets de Programmes Opérationnels Prévisionnels afin de pouvoir formuler, à l'attention du Comité de Pilotage, des observations, avis et propositions.  
L'organisation d'espaces d'information citoyenne et de débats participatifs sera encouragée. A travers leur participation, il s'agit de contribuer à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

Enfin, et en lien avec le Volet Territorial du prochain CPER 2021-2027, il est prévu un processus de convergence et de complémentarité entre le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et le Contrat Territorial Occitanie (CTO) qui précisera, au travers d'un **Pacte Territorial Occitanie**, la gouvernance partagée sur le territoire ainsi que, les modalités de programmation coordonnées des opérations.

## **ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU GARD RHODANIEN**

La qualité de l'ingénierie territoriale est un facteur décisif de la réussite de l'ambition du présent contrat et de la capacité de transformation, d'innovation et d'expérimentation du territoire.

Le renforcement de l'ingénierie territoriale repose sur :

- Le développement et la montée en compétence des ressources d'ingénierie internes du territoire,
- L'identification et la mobilisation coordonnée de l'offre d'ingénierie disponibles sur le territoire à l'initiative des partenaires du présent contrat et de leurs opérateurs, de l'Etat ou de tout autre opérateur.

L'ensemble des partenaires s'engagent à privilégier la coordination de leurs moyens d'ingénierie dans le cadre d'un nouveau partenariat technique, stratégique et opérationnel animé dans le cadre du présent contrat.

## ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE

### 12.1 Le Programme opérationnel annuel, outil de mise en œuvre opérationnelle du contrat

Au début de chaque année, et en articulation avec l'élaboration et l'adoption des budgets communaux et intercommunaux, la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 se traduira par l'élaboration d'un Programme Opérationnel Annuel.

Ce Programme Opérationnel recense l'ensemble des projets d'investissement du territoire de projet, des intercommunalités et des communes du territoire et de leurs groupements ou opérateurs, qui souhaitent solliciter le soutien des partenaires du Contrat durant l'exercice concerné.

Pour cela **les projets devront être qualifiés** par l'ensemble des partenaires dans le cadre du dialogue territorial, afin de s'assurer que le projet répond aux conditions cumulatives suivantes :

- Contribuer significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contrevenir à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantir la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Ce Programme Opérationnel devra être validé par le Comité de Pilotage, au plus tard à la fin du premier semestre. Pour cela :

- Le projet de P.O doit être transmis, par le territoire, dans sa première version fin janvier,
- Il fera l'objet d'un dialogue de gestion dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre, pour une validation au plus tard à la fin du premier semestre.

Le **Programme Opérationnel Annuel** pourra faire l'objet d'avenant en cours d'année si nécessaire.

L'inscription d'un projet dans le Programme Opérationnel ne vaut pas demande de subvention.

- Tout projet inscrit dans le Programme Opérationnel Annuel doit faire l'objet du dépôt d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention concerné.

La qualification d'un projet, dans le Programme Opérationnel ne vaut pas promesse de subvention mais signifie l'intérêt des partenaires sur le projet.

- Le plan de financement prévisionnel indiqué pour chaque projet dans le Programme Opérationnel correspond à la sollicitation du porteur de projet et est strictement indicatif.
- L'aide et son montant définitif accordée ne peuvent être confirmés qu'après instruction technique, administrative et financière du dossier.

En fin d'année, le Programme Opérationnel est clôturé.

- L'inscription des projets pour lesquels l'aide des partenaires, signifiée par le dépôt d'un dossier de demande de subvention dûment complété, n'a pas été sollicitée est annulée.
- Ces projets peuvent, le cas échéant, être proposés à nouveau dans le cadre d'un Programme Opérationnel ultérieur.

/!\ Afin de disposer d'une vision prospective et d'une approche globale du territoire, les projets d'investissement communaux, intercommunaux ou territoriaux doivent être proposés dans le projet de Programme Opérationnel Annuel, établi par le territoire, en vue d'échanges entre les partenaires financiers.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert
- Inscription dans un programme opérationnel annuel
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

## **12.2 – Le Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements 2022-2028, outil de suivi pluriannuel indicatif du Contrat Territorial Occitanie**

En parallèle à l'adoption du présent Contrat, les partenaires conviennent de tenir à jour en continu un « **Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements** » non contractuel, pré-identifiant la liste indicative et prévisionnelle des projets d'investissement sur le territoire pour la période 2022-2028.

Ce document évolutif constitue un outil de suivi en temps réel du contrat et de ses perspectives à venir et recense notamment :

- Les grands équipements pour le développement de l'activité et l'offre de services nécessaires pour les différents bassins de vie du territoire sur la durée du Contrat.
- Les types de projets d'intérêt local devant être menés sur la période 2022-2028.
- Les projets de renouvellement urbain et les projets résultant des Contrats Bourgs-Centres Occitanie 2022-2028 qui sont parties intégrantes du présent contrat.
- Les projets immobiliers et fonciers structurants portés par la Région et/ou dont elle est maître d'ouvrage (lycées, CREPS et sport, Culture, Economie...).

## **ARTICLE 13 : MODALITES D'EVALUATION**

Dans le cadre du contrat territorial, une approche qualitative sera recherchée pour valider et mettre en œuvre prioritairement des actions en cohérence avec le PACTE VERT. Une politique et des outils d'évaluation devront être mis en place par le territoire de projet en partenariat avec la Région.

L'évaluation des politiques publiques mises en œuvre au travers du présent Contrat territorial comporte plusieurs enjeux :

- Permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur en rendant les effets des politiques publiques plus visibles et plus lisibles ;
- Contribuer au débat démocratique, notamment autour des rapports d'évaluation, et à la participation citoyenne ;
- Produire des éléments de diagnostic permettant aux financeurs, le cas échéant, de réorienter leurs stratégies.

Une évaluation ciblée des principaux projets financés au titre du présent Contrat pourra utilement être effectuée, au travers notamment d'une sélection d'indicateurs définis dans le PACTE VERT.

## **ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION**

---

Mention sera faite par le territoire du Gard rhodanien de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financées dans le cadre du présent contrat.

## **ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS**

---

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

Fait à \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

**Le Président de la Communauté d'agglomération du  
Gard rhodanien**  
Jean Christian REY

**La Présidente du Conseil Régional  
Occitanie**  
Carole DELGA

**La Présidente du Conseil Départemental**  
Françoise LAURENT-PERRIGOT



## **ANNEXES**

### **1/ Les fiches mesures**

### **2/ Le projet de territoire développé**

---

**ANNEXE 1**  
**Objectifs stratégiques et fiches mesures**

---

*L'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du CTO du sur l'accompagnement financier du projet.*

*Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :*

- *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
- *Inscription dans un programme opérationnel annuel (cf. article 12) ;*
- *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

**Objectif stratégique 1 : Environnement et écologie****Fiche mesure n° 1.1 Protéger l'eau, la faune et la flore en limitant les pollutions et les prélèvements abusifs****Présentation de la mesure n° 1.1 en lien avec l'objectif stratégique 1 :****-Contexte général :**

Un territoire qui se développe dans les limites de ses ressources.

Le territoire est marqué par la présence importante de milieux naturels (52 % de l'occupation des sols). Ils sont composés par une mosaïque d'habitats naturels très importants, marquée notamment par les vallées de l'Ardèche et de la Cèze qui montrent une richesse naturelle très importante.

A l'échelle des grands bassins hydrographiques, des progrès significatifs ont été enregistrés depuis 2010 pour réduire les facteurs de pressions, notamment observés sur la mise aux normes des stations d'épuration ou sur la restauration physique des milieux aquatiques. La ressource reste néanmoins soumise à des pressions de différentes formes et origines.

Des enjeux ont été identifiés en ce qui concerne la ressource en eau visant à diminuer les pressions pesant sur l'état des eaux de manière quantitatives et qualitatives et à protéger la ressource destinée à l'alimentation en eau potable.

**-Objectifs et contenu de la mesure :**

- Créer des espaces naturels protégés
- Développer les partenariats entre les enseignants et les acteurs de la protection de l'environnement, pour sensibiliser les jeunes aux enjeux de la transition écologique
- Faciliter et encadrer (par des aménagements et de la pédagogie) l'accès des habitants aux espaces naturels et sensibles du territoire
- Définir et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion de l'eau et de l'assainissement, pour protéger la ressource, limiter le gaspillage et encadrer les différents usages (enjeux forts autour de l'irrigation et de la récupération des eaux pluviales)
- Développer la prise en compte de l'environnement dans les projets d'aménagement des espaces publics (nature en ville, végétalisation, désimperméabilisation...)

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**

- S'adapter au changement climatique,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

**- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- Création de bassins de rétention selon les préconisations du zonage pluvial : Pont Saint Esprit
- Déconstruction, construction/création ou extension de stations d'épuration (*pas de dispositif Région*) : Laudun et Pont Saint Esprit
- Création de nouveaux forages, de maillages, d'opération d'amélioration de la qualité de l'eau afin de répondre au besoin en eau potable sur le territoire : Saint Michel d'Euzet, Saint Marcel de Careiret, Laval Saint Roman, ...
- Opérations de désimperméabilisation / végétalisation des sols

*NB : les dispositifs régionaux ne permettent pas d'aller sur les projets concernant l'eau potable, l'assainissement des eaux usées, l'assainissement pluvial...*

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Diverses opérations menées sur le territoire sur la période 2022-2028

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Rendement des réseaux d'eau potable
- Évolution des volumes d'eau traitée (ratio / hab.)
- Nombre de journées d'animation biodiversité

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire dans la priorité 5 du Feder, au titre du GAL des Cévennes au Rhône, du CRTE

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

En lien avec le PCAET/COT et la politique de fonds de concours



**Objectif stratégique 1 : Environnement et écologie****Fiche mesure n° 1.2 Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire****Présentation de la mesure n° 1.2 en lien avec l'objectif stratégique 1 :****-Contexte général :**

Un territoire engagé vers la neutralité carbone

Le territoire consomme avant tout des ressources énergétiques épuisables (énergies fossiles, électricité d'origine non renouvelable). La raréfaction de ces ressources doit amener une réflexion sur le devenir énergétique du territoire et sur son développement. La recherche de la sobriété énergétique et d'une diversification des sources d'énergies (mix énergétique) s'impose. D'autant que la production d'énergie renouvelable (EnR) contribue à la diminution des émissions de gaz à effet de serre mais aussi à l'autonomie énergétique du territoire. La biomasse également disponible sur le territoire, à la fois comme réservoir de carbone, matériau durable et source d'énergie est une solution à développer.

**-Objectifs et contenu de la mesure :**

- Développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire et le partenariat avec la CleanTech Vallée
- Accompagner les habitants dans la rénovation énergétique et thermique de leur habitation
- Accompagner la rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics recevant du public
- Mettre en application nos plans d'engagement en faveur de la qualité de vie et la préservation de l'environnement

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**

- S'adapter au changement climatique,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

**- Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Réalisation d'une thermographie aérienne avec mise en place d'un guichet pour accompagner les usagers dans leur projet de rénovation énergétique sur le territoire
- Programme de rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics et des réseaux d'éclairage public sur le territoire
- Mener une réflexion sur la possible implantation de l'hydrogène sur le territoire
- Etudier la mise en place de nouvelles filières émergentes d'énergie renouvelables
- Déployer un programme territorial de développement du photovoltaïque (pas d'accompagnement régional sur le photovoltaïque)

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Diverses opérations menées sur le territoire sur la période 2022-2028

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Evolution des consommations et émissions dans le résidentiel
- Evolution des consommations et émissions du secteur tertiaire

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire dans la priorité 5 du Feder, au titre du GAL des Cévennes au Rhône, du CRTE

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

En lien avec les actions portées par la CleanTech Vallée et le PCAET/COT et la politique de fonds de concours

**Objectif stratégique 1 : Environnement et écologie****Fiche mesure n° 1.3 Limiter la production des déchets et les valoriser sur le territoire****Présentation de la mesure n° 1.3 en lien avec l'objectif stratégique 1 :****-Contexte général :**

En 2021, le territoire a produit 632 kg / habitant de déchets ménagers et assimilés (DMA). Le territoire du Gard rhodanien a mis en place depuis de nombreuses années des actions de valorisation et de prévention des déchets ménagers et la thématique des déchets s'inscrit dans l'étude Écologie Industrielle Territoriale. Les enjeux sur le territoire visent à poursuivre la réduction de 17% en 2027 de la production de déchets et la valorisation systématique des déchets produits.

**-Objectifs et contenu de la mesure :**

- Développer les solutions de valorisation des déchets : compostage, méthanisation, recyclage... en 2021, 53,5 % des DMA étaient valorisés
- Accompagner les communes dans la réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires
- Développer l'économie circulaire et les circuits courts

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**

- S'adapter au changement climatique,
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

**- Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Initier une démarche d'économie circulaire et d'EIT sur le territoire
- Lancement du nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA 2022-2027)
- Mise en place de la Redevance Incitative en 2024
- Mise en conformité, réhabilitation des déchetteries
- Opération de prévention de la production des déchets verts et gestion à la source des biodéchets alimentaires
- Développer les solutions de valorisation des déchets : compostage, méthanisation, recyclage...
- Accompagner les communes dans la réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires
- Lancement en 2023 d'une étude de faisabilité concernant la valorisation des déchets ménagers résiduels dans le Gard rhodanien

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Diverses opérations menées sur le territoire sur la période 2022-2028

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre d'aires de compostage
- Suivi des tonnages de DMA produits et des pourcentages de valorisation

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire dans la priorité 5 du Feder, au titre du GAL des Cévennes au Rhône, du CRTE

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

En lien avec les actions portées par la CleanTech Vallée et le PCAET/COT et la politique de fonds de concours

**Objectif stratégique 1 : Environnement et écologie****Fiche mesure n° 1.4 Accompagner l'agriculture dans les nouvelles contraintes climatiques****Présentation de la mesure n° 1.4 en lien avec l'objectif stratégique 1 :****-Contexte général :**

Le territoire concentre, en 2016, environ 25 000 hectares de surfaces agricoles, soit l'équivalent de 42% de sa superficie totale. Les espaces agricoles sont structurés et concentrés dans les 4 plaines et vallées du territoire : Rhône, Tavel, Cèze et Ardèche. L'activité agricole locale est menacée par les aléas du changement climatique ; parmi eux des pluies cévenoles parfois meurtrières et des étés particulièrement secs (à l'image de la sécheresse des étés 2017 et 2019). L'Agglomération soutient la diversification de l'agriculture sur son territoire et s'engage à valoriser les productions locales du territoire et à sensibiliser ses concitoyens à une alimentation de qualité.

**-Objectifs et contenu de la mesure :**

- Protéger le foncier agricole
- Identifier et mobiliser le foncier disponible pour développer une production agricole « nourricière » et soutenir l'installation
- Soutenir la formation des agriculteurs et encourager l'expérimentation agroécologique
- Favoriser les changements de pratiques alimentaires
- Mettre en valeur la production locale

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**

- S'adapter au changement climatique,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Préserver et développer des emplois de qualité,

**- Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Former les agriculteurs et essayer les bonnes pratiques
- Développer les potagers collectifs et sensibiliser aux pratiques alternatives : agroforesterie, permaculture, ...
- Informer / sensibiliser à l'évolution des cultures en lien avec le changement climatique
- Faire connaître le label Bas Carbone et valoriser les projets menés

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Diverses opérations menées sur le territoire sur la période 2022-2028

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre d'agriculteurs convertis en agriculture raisonnée/ bio
- Nombre de projets labellisés Bas Carbone sur le territoire

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire au titre de la priorité 5 du Feder, du GAL des Cévennes au Rhône, du CRTE

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

En lien avec le PCAET/COT et la politique de fonds de concours

**Objectif stratégique 2 : Qualité de vie et de services****Fiche mesure n° 2.1 Soutenir la vitalité des communes rurales****Présentation de la mesure n° 2.1 en lien avec l'objectif stratégique 2 :****-Contexte général :**

Un territoire qui se mobilise au service d'une qualité de vie attractive  
Notre territoire et ses habitants aspirent à une haute qualité de vie à l'échelle de chacune de nos communes. Cette notion de qualité de vie est complexe, protéiforme et évolue au fil des années en fonction de nos nouveaux besoins. Elle renvoie aux enjeux de préservation de l'environnement et de biodiversité, et aussi aux enjeux de santé, d'accès à l'emploi, à la formation, de mobilité, de services à la personne ou encore de commerces de proximité. Nous devons décider de nouvelles politiques publiques de services ou d'équipements structurants et investir ainsi pour l'avenir, en compatibilité avec notre SCOT et dans le respect du principe de sobriété foncière

**-Objectifs et contenu de la mesure :**

- Créer un évènement ou plusieurs lieux de valorisation et de promotion des savoir-faire et des produits locaux
- Etudier la possibilité de transformer des bâtiments (type cave viticole, anciennes entreprises...) en lieux au service du territoire et de ses habitants
- Accompagner les projets d'urbanisme des communes (rénovation et développement d'équipements et services, aménagement et requalification des espaces publics.)

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité,

**- Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Rénovation, construction, extension d'équipements publics type cantine, école, mairie, siège aggro, structure d'accueil jeunes enfants et ados, salle polyvalente, commerce multi service, caserne de pompiers, gendarmerie, ...
- Rénovation, sécurisation de voies routières (hors compétence Région)

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Diverses opérations menées sur le territoire sur la période 2022-2028

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de réunions d'information sur les préconisations architecturales et paysagères
- Nombre de PLU/ cartes communales compatibles PCAET/SCOT

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire au titre de la priorité 5 du Feder, du GAL des Cévennes au Rhône, du CRTE

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

En lien avec les Politiques Bourg Centre/de la Ville, les fonds de concours

**Objectif stratégique 2 : Qualité de vie et de services****Fiche mesure n° 2.2 Développer la qualité de vie****Présentation de la mesure n° 2.2 en lien avec l'objectif stratégique 2 :****-Contexte général :**

Un territoire qui se mobilise au service d'une qualité de vie attractive

Le Gard rhodanien porte pour ambition générale de construire l'image d'un territoire attractif, innovant et dynamique pour mieux se positionner au sein du Delta rhodanien et à l'échelle régionale. Un des enjeux majeurs est de développer une offre de logements en phase avec les besoins et les aspirations des ménages locaux dans toute leur diversité et au travers de cette offre de répondre aux enjeux de mixité sociale et territoriale.

Par ailleurs, une attention particulière est portée aux QPV du territoire :

- Le quartier des Escanaux-Coronelle-Citadelle-Vigan Braquet à Bagnols sur Cèze
- Le Centre Ancien de Pont Saint Esprit

**-Objectifs et contenu de la mesure :**

- Développer l'offre de logements dans le cadre du PLH
- Lancer une étude concernant la sécurité intercommunale (création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, participation citoyenne, opportunité de création de polices pluricommunales avec les communes volontaires...)

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

**- Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Diverses opérations dans le cadre du NPNRU des Escanaux et l'ORT Cœur de Ville : aménagement de site, requalification de places, reconversion friche commerciale
- Diverses opérations dans le cadre du OPAH-RU de Pont Saint Esprit
- Création de logements communaux sur le territoire
- Création/augmentation des capacités d'accueil au sein des équipements multi-accueil

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Diverses opérations menées sur le territoire sur la période 2022-2028

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de logements communaux créés
- Bilan des actions menées QPV et ORT Cœur de Ville

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire au titre de la priorité 5 du Feder, du GAL des Cévennes au Rhône, du CRTE

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

En lien avec les Politiques Bourg centre / Politique de la Ville, l'ambition 4 du PCAET et la politique de fonds de concours

**Objectif stratégique 2 : Qualité de vie et de services****Fiche mesure n° 2.3 Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire avec la création d'équipements culturels, sportifs, touristiques et de loisirs pour tous****Présentation de la mesure n° 2.3 en lien avec l'objectif stratégique 2 :****-Contexte général :**

Un fort potentiel touristique et attractif à développer

Le maintien voire le confortement d'un niveau d'équipement sur l'ensemble du bassin de vie et en particulier sur la ville centre de Bagnols-sur-Cèze est un enjeu majeur pour l'attractivité résidentielle, économique et touristique du Gard Rhodanien. C'est également, le cas pour la ville de Pont-Saint-Esprit, sur laquelle l'implantation d'équipements touristiques est nécessaire pour affirmer son rôle de porte d'entrée touristique. Parallèlement, le niveau d'équipement devra être conforté en ruralité afin de maintenir un niveau de services et d'activités répondant aux besoins des populations.

**-Objectifs et contenu de la mesure :**

- Etudier l'opportunité du développement nautique
- Poursuivre le projet de musée Albert-André et de la maison éponyme à Laudun-l'Ardoise
- Etudier la faisabilité d'un mémorial Harkis

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

**- Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Rénovation/reconversion, extension, construction de salle de spectacle, maison des associations, skate parc, aire de jeux, équipement nautique, musée, mémorial Harkis, aires de pique-nique, cafés communaux
- Rénovation, restauration, entretien du patrimoine bâti
- Création de jardins partagés
- Création d'un studio de danse à Pont Saint Esprit (inscrit au CPER 2021-2027)

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Diverses opérations menées sur le territoire sur la période 2022-2028

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre d'équipements publics rénovés/réalisés
- Fréquentation des espaces/équipements publics

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire au titre de la priorité 5 du Feder, du GAL des Cévennes au Rhône, du CRTE, programme Petites Villes de Demain

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

En lien avec les Politiques Bourg-centre et la politique de fonds de concours

**Objectif stratégique 2 : Qualité de vie et de services****Fiche mesure n° 2.4 Accompagner et faciliter le vieillissement de la population et des personnes en situation de handicap****Présentation de la mesure n° 2.4 en lien avec l'objectif stratégique 2 :****-Contexte général :**

Un territoire qui prend soin de chacun, à tous les âges de la vie  
 Le territoire est marqué par de fortes inégalités sociales et territoriales sur lequel le vieillissement de la population s'accroît, avec une augmentation marquée depuis plus de 10 ans, des 75 ans et plus.  
 La lutte contre la fragilisation des personnes âgées et/ou des personnes porteuses de handicap est un des enjeux du Plan Local de Santé de l'Agglomération.  
 Le Contrat de ville pour les quartiers prioritaires de Bagnols sur Cèze et Pont Saint Esprit intègre un volet santé pour les habitants de quartiers prioritaires.

**-Objectifs et contenu de la mesure :**

- Accompagner les démarches administratives pour faciliter le maintien à domicile
- Soutenir les investissements nécessaires afin d'adapter les logements et développer l'habitat inclusif

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

**- Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Construction de maisons en partage
- Accompagner les démarches pour le maintien à domicile

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Diverses opérations menées sur le territoire sur la période 2022-2028

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de maisons en partage construites
- Nombre de démarches pour le maintien à domicile

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire au titre de la priorité 5 du Feder, du GAL des Cévennes au Rhône, du CRTE, programme Petites Villes de Demain, Contrat Local de Santé

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

En lien avec le Contrat Local de Santé, le Contrat de ville et la politique de fonds de concours

**Objectif stratégique 2 : Qualité de vie et de services****Fiche mesure n° 2.5 Garantir à tous un accès à des soins médicaux de qualité****Présentation de la mesure n° 2.5 en lien avec l'objectif stratégique 2 :****-Contexte général :**

Un territoire qui prend soin de chacun, à tous les âges de la vie :

L'accès aux services médicaux est un enjeu particulier pour les communes rurales, surtout celles situées au Nord-Ouest du territoire, car elles ne disposent d'aucun service médical à proximité (sur le territoire et au-delà). Le développement du numérique, de services à domicile ou encore l'organisation de services de transport en milieu rural pourraient être des pistes de réflexion à suivre pour répondre à cette question. Un des enjeux du Contrat Local de Santé vise à réduire les difficultés d'accès aux soins rencontrées du fait de la raréfaction de la médecine de 1<sup>er</sup> recours, de la situation sociale, de la domiciliation géographique mais également de la réduction de la mobilité.

Ainsi, le territoire dispose depuis le 7 juillet 2022 d'une maison médicale de garde, structure médicale pour les consultations soirs et week-end lorsque les cabinets des médecins traitants sont fermés. La maison médicale de garde est destinée à assurer la continuité des soins pour les urgences non vitales (fièvre, entorse, vomissements...). Son but est double : désengorger les urgences et assurer une pratique sécuritaire au docteur comme au patient.

**-Objectifs et contenu de la mesure :**

- Favoriser le développement de la télémédecine
- Soutenir la création d'un réseau de maisons médicales sur le territoire

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

**- Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Création de maisons de santé pluriprofessionnelles et Centre de Santé (notamment MSP de Cavillargues)
- Développement de l'implantation de cabines de téléconsultation
- Poursuivre les missions de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Vallis Bona

*NB : La Région finance uniquement les MSP et des CDS et seulement en investissement (possibilité uniquement de financement de matériels médicaux dans le cadre des CDS, pas de financement de la mise en réseau).*

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Opérations menées sur le territoire sur la période 2022-2028

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de maisons de santé construites
- Nombre de professionnels de santé sur le territoire

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire au titre de la priorité 5 du Feder, du GAL des Cévennes au Rhône, du CRTE

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

En lien avec les Politiques Bourg Centre, le Contrat de Ville, les fonds de concours



**Objectif stratégique 2 : Qualité de vie et de services****Fiche mesure n° 2.6 Accueillir et protéger les plus fragiles****Présentation de la mesure n° 2.6 en lien avec l'objectif stratégique 2 :****-Contexte général :**

Un territoire qui prend soin de chacun :

Le mal être des jeunes et des moins jeunes favorise les conduites addictives en corrélation avec les souffrances psychosociales.

Le Gard rhodanien contribue à la lutte contre l'isolement des personnes en difficulté à travers une politique de soutien aux associations présentes sur le territoire.

**-Objectifs et contenu de la mesure :**

- Maintenir et développer les centres d'hébergement des personnes victimes de violence et d'urgence
- Permettre l'apprentissage de la langue française
- Poursuivre le service de proximité itinérant de démarches administratives en ligne

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

**- Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Coordonner le réseau d'accompagnement des personnes victimes de violences conjugales : RESAVI
- Porter le dispositif d'apprentissage de la langue française
- Agglo Mobile, labellisé « France services »

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Opérations menées sur le territoire sur la période 2022-2028

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de prises en charge de victimes
- Nombre de permanences tenues par le service Agglo Mobile

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire au titre de la priorité 5 du Feder, du GAL des Cévennes au Rhône, du CRTE

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

En lien avec le Contrat Local de Santé, le Contrat de Ville

**Objectif stratégique 3 : Mobilités et déplacements****Fiche mesure n° 3.1 Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives****Présentation de la mesure n° 3.1 en lien avec l'objectif stratégique 3 :****-Contexte général :**

Des mobilités marquées par l'usage de la voiture

Le diagnostic des pratiques liées à la mobilité quotidienne sur le territoire révèle une prépondérance de l'usage des véhicules particuliers. Pratique amplifiée dans les territoires ruraux, excentrés des principaux chefs-lieux urbains et économiques (Bagnols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit, Laudun, et Marcoule).

En milieu rural, avec une densité de population faible, des distances à parcourir importantes, la voiture reste le moyen de déplacement le plus adapté à la majorité de la population, face à une offre alternative peu développée.

**-Objectifs et contenu de la mesure :**

- Relier les communes par un transport en commun efficace
- Développer des liaisons (douces et sécurisées) pour relier les communes entre elles
- Mettre en œuvre les actions du plan de mobilité

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

**- Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Aménagement d'une passerelle modes doux pour dédoubler le pont de Cèze
- Création et déploiement de voiries favorisant les mobilités douces/décarbonées
- Déploiement du plan cyclable

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Opérations menées sur le territoire sur la période 2022-2028

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Réalisation des actions inscrites dans le schéma de mobilité
- Linéaire de routes sécurisées

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire au titre de la priorité 5 du Feder, du GAL des Cévennes au Rhône, du CRTE

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

En lien avec et les politiques fonds de concours et fonds mobilités

**Objectif stratégique 3 : Mobilités et déplacements****Fiche mesure n° 3.2 Promouvoir des mobilités propres et limiter les déplacements****Présentation de la mesure n° 3.2 en lien avec l'objectif stratégique 3 :****-Contexte général :**

Des mobilités marquées par l'usage de la voiture

Le constat est fait que la voiture reste le principal mode de transport et que les alternatives bien qu'émergentes sont encore sous-utilisées localement.

Les enjeux porteront sur le développement des alternatives à la voiture thermique individuelle (modes doux, recharge pour Véhicules Electriques, offre ferroviaire) et au fret routier (gares fluviales et ferrées) pour une amélioration du cadre vie.

A ce titre, la réouverture de la ligne de la rive droite du Rhône joue un rôle essentiel. En effet, le potentiel envisagé sur cette ligne de train est très conséquent en proposant notamment un gain de temps de l'ordre de 40% par rapport à un trajet en voiture pour Avignon. Dans cette perspective, l'offre ferroviaire va permettre un report modal de la route vers le rail. Conduit dans une logique de développement de l'intermodalité, ce projet de réouverture s'appuiera notamment sur la réalisation de PEM tout au long de l'itinéraire (le territoire du Gard Rhodanien est concerné par 3 projets : Pont-Saint-Esprit, Bagnols-sur-Cèze, Laudun L'Ardoise).

**-Objectifs et contenu de la mesure :**

- Encourager et faciliter le télétravail en développant la couverture numérique, en créant des espaces de Coworking...
- Développer le réseau de pistes cyclables sur le territoire
- Encourager, faciliter et soutenir l'achat ou la location de véhicules propres : mise à disposition de bornes électriques, de véhicules en autopartage...
- Encourager, faciliter et sécuriser le covoiturage

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

**- Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Développer les véhicules propres dans les flottes de véhicules professionnels publiques et privées
- Développer les espaces de Coworking
- Formations de sensibilisation à la mobilité électrique
- Implantation de bornes électriques
- Développer les aires de co-voiturage

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Opérations menées sur le territoire sur la période 2022-2028

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- nombre d'opération autour de la mobilité durable
- Evolution du nombre de véhicules électriques en circulation sur le territoire

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire au titre de la priorité 5 du Feder, du GAL des Cévennes au Rhône, du CRTE

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

En lien avec le Plan Mobilité Simplifié, le Fonds mobilité et la politique de fonds de concours

**Objectif stratégique 3 : Mobilités et déplacements****Fiche mesure n° 3.3 Faciliter les déplacements / la mobilité sur le territoire et vers l'extérieur****Présentation de la mesure n° 3.3 en lien avec l'objectif stratégique 3 :****- Contexte général :**

Une position économique stratégique

La position charnière du Gard Rhodanien entre couloir rhodanien et Méditerranée confère au territoire un potentiel important pour développer l'économie et la logistique. Le Port de Laudun-L'Ardoise possède tous les atouts pour devenir un nœud fluvial majeur dans le couloir rhodanien. La réouverture de la ligne ferroviaire voyageurs de la rive droite du Rhône demeure un enjeu très important pour désenclaver l'ensemble du territoire et réduire l'utilisation de la voiture individuelle. Mise en service au XIX<sup>ème</sup> siècle pour relier Givors (69) à Nîmes (30), la ligne dite de la rive droite du Rhône a constitué pendant plus d'un siècle un axe ferroviaire nord-sud de première importance desservant 17 gares sur plus de 245 km. La décision a été prise en 1973 de réserver cet itinéraire au fret. Cette décision a ensuite été remise en question dès 2006. Des études ont alors été menées à partir de 2007. En 2016, les Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité (EGRIM), large concertation menée par la Région Occitanie, ont permis de définir plusieurs priorités parmi lesquelles le projet de réouverture de cette ligne sur la section entre Nîmes et Pont-Saint-Esprit. Après 5 années d'études, de procédures administratives et de travaux financés en intégralité (hors travaux de sécurisation des passages à niveau financés par SNCF Réseau) par la Région Occitanie à hauteur de 12,8 M€, 2022 marque la première étape de la réouverture de cette ligne indispensable pour le développement du territoire et les mobilités du quotidien : depuis le 29 août 2022, les circulations voyageurs ont repris entre Pont-Saint-Esprit et Avignon, avec une desserte de Bagnols-sur-Cèze, avant une réouverture complète en 2026. Conduit dans une logique de développement de l'intermodalité, ce projet de réouverture s'appuiera notamment sur la réalisation de PEM tout au long de l'itinéraire. Ainsi, déjà 2 projets ont été engagés à Pont-Saint-Esprit et à Bagnols-sur-Cèze. LA Région a financé intégralement les phases de préfaisabilité, à hauteur de 125 000€ et interviendra également pour le financement des travaux au titre de son dispositif de soutien à la création de PEM en territoires ruraux. Un autre projet de PEM est à venir à Laudun l'Ardoise.

**- Objectifs et contenu de la mesure :**

- Améliorer la visibilité de l'offre existante et développer l'offre de transports en commun
- Aménager et faciliter l'accès aux gares
- Soutenir le retour du TER sur le territoire

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**

- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

**- Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Développer les PEM dans le cadre de la réouverture de la rive droite du Rhône au trafic voyageurs
  - Pont-Saint-Esprit : stade travaux, réception prévue mi-mars
  - Bagnols-sur-Cèze : stade travaux, partie Est livrée, partie Ouest 3<sup>ème</sup> trimestre 2023
  - Laudun l'Ardoise : stade étude de faisabilité, calendrier de fin de travaux : 2026
- Mise en place de navettes gratuites sur les villes de Bagnols sur Cèze et de Pont Saint Esprit
- Mise en place de navettes zones d'activités

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Opérations menées sur le territoire sur la période 2022-2028

**- Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- comptage du nombre d'utilisateurs des navettes
- nombre d'opérations favorisant les déplacements bas carbone
- Taux de fréquentation au départ/arrivée des gares sur le territoire

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire au titre de la priorité 5 du Feder, du GAL des Cévennes au Rhône, du CRTE

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

En lien avec les politiques fonds de concours et fonds mobilités

**Objectif stratégique 4 : Economie et emploi****Fiche mesure n° 4.1 Développer l'offre de formation, en cohérence avec les besoins du territoire****Présentation de la mesure n° 4.1 en lien avec l'objectif stratégique 4 :****-Contexte général :**

Un territoire accompagnateur d'un renouveau économique pour l'emploi :  
Indissociable de la qualité de vie des habitants, l'économie de notre territoire doit permettre la création et la diversification d'emplois locaux au bénéfice du plus grand nombre.

Nous sommes ici fiers de nos filières économiques historiques et mobilisés à conjuguer l'innovation au service des emplois de demain vers l'excellence sociale et environnementale. Cependant, le niveau de formation des 25-34 ans y est plus faible qu'au niveau national, le chômage des jeunes plus élevé et les emplois précaires plus fréquents.

**-Objectifs et contenu de la mesure :**

- Promouvoir la prise en charge et l'accueil des jeunes, des porteurs de projets, la relation avec les entreprises, avec les écoles et les centres de ressources
- Etablir le diagnostic précis des besoins et de l'offre de formation du territoire
- Développer une offre de formation universitaire et professionnelle déconcentrée sur le territoire
- Créer un guichet unique d'accueil des jeunes en recherche de formation
- Attirer les jeunes en formation et les porteurs de projets : communiquer, faciliter et accompagner les démarches administratives

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité,

**- Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Former pour maintenir et développer les compétences et les qualifications
- Faciliter les clauses d'insertion professionnelles dans les marchés
- Mise en place de chantiers d'insertion
- Soutenir les actions de la Mission Locale Jeunes

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Opérations menées sur le territoire sur la période 2022-2028

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre d'heures clauses d'insertion
- Nombre de chantiers d'insertion réalisés

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire au titre de la priorité 5 du Feder, du GAL des Cévennes au Rhône, du CRTE

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

En lien avec la stratégie marketing territorial

**Objectif stratégique 4 : Economie et emploi****Fiche mesure n° 4.2 Accompagner les porteurs de projets et la création d'entreprises et d'emplois****Présentation de la mesure n° 4.2 en lien avec l'objectif stratégique 4 :****-Contexte général :**

Renforcer l'attractivité pour faciliter le développement des entreprises et la création d'emplois  
Regroupant 44 communes et près de 75 000 habitants, le Gard Rhodanien dispose d'atouts majeurs puisqu'il héberge notamment le second pôle industriel de la région. En effet, selon le rapport économique 2021, le Gard rhodanien est le deuxième bassin industriel d'Occitanie après l'aéronautique à Toulouse et le bassin économique d'Alès.

L'EPCI compte 7 zones d'activités dans son inventaire, complété par 2 Parc régionaux dont la commercialisation en l'état, arrive à leur terme. Le port de Laudun l'Ardoise, dont la concession est à présent prise en charge par la CNR, représente également un atout à développer pour le territoire.

50% de l'emploi est aujourd'hui situé dans les zones d'activités et 50 % de l'emploi existe dans le tissu urbain mixte. Ce ratio témoigne du caractère productif de l'économie. En effet, ce sont des activités qui ont besoin de foncier dédié en zones d'activité pour se développer. Un des enjeux consistera à conserver la diversité de l'économie et répondre aux besoins de l'ensemble des établissements et secteurs d'activités : industrie, artisans, grands ou petits commerces..., en compatibilité avec notre SCOT et dans le respect du principe de sobriété foncière.

Par ailleurs, la stratégie de marketing territorial, établie fin 2019, a confirmé la cible "salariés" comme un véritable enjeu. Cet axe prioritaire l'est d'autant plus aujourd'hui que le contexte économique n'est pas stable et que nos entreprises, ont de grandes difficultés de recrutements, dans des domaines variés.

**-Objectifs et contenu de la mesure :**

- Soutenir et développer les filières existantes
- Accueillir et accompagner les acteurs économiques par l'intermédiaire de l'Office des entreprises
- Assurer une couverture numérique de qualité sur l'ensemble du territoire
- Attirer les entreprises sur le territoire par un marketing territorial
- Mettre en place une démarche foncière programmée
- Réhabiliter une friche industrielle sur 48 Ha en faisant émerger en concertation avec les partenaires un projet économique pertinent à l'échelle du territoire mais aussi qui s'intègre dans une logique régionale
- Soutenir l'insertion professionnelle par l'emploi

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité,

**- Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Etudier l'opportunité de la création d'une conciergerie sur le territoire pour les entreprises et les salariés
- Réhabiliter la friche de l'ancien site Arcelor-Mittal en liant avec l'étude menée par la CNER sur les potentiels de massification des flux du territoire et de l'aménagement du site portuaire de l'Ardoise avec celle menée par l'EPCI sur la recherche d'optimisation foncière permettant ainsi au territoire d'avoir une vision globale et mettre en œuvre un projet économique en concertation avec l'ensemble des parties prenantes
- Réalisation de l'inventaire des zones d'activités afin d'avoir une connaissance fine du tissu économique des zones d'activité et permettant à l'EPCI de mettre en place des procédures d'expropriation
- Etude foncière en cours permettant d'identifier le potentiel de densification des zones d'activités et identification de « poches » mutables à moyen ou long terme
- Développer les zones d'activités économiques existantes grâce au résultat de l'étude et aménagement de nouvelles zones

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Opérations menées sur le territoire sur la période 2022-2028

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- nombre de projets de réhabilitation de friches
- nombre d'emplois créés
- nombre de nouvelles entreprises créées/implantées

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire au titre de la priorité 5 du Feder, du GAL des Cévennes au Rhône, du CRTE

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

En lien avec la stratégie de marketing territorial

**Objectif stratégique 4 : Economie et emploi****Fiche mesure n° 4.3 Soutenir l'expérimentation et l'innovation des entreprises du territoire****Présentation de la mesure n° 4.3 en lien avec l'objectif stratégique 4 :****-Contexte général :**

Regroupant 44 communes et près de 75 000 habitants, le Gard Rhodanien dispose d'atouts majeurs puisqu'il héberge notamment le second pôle industriel de la région. En effet, selon le rapport économique 2021, le Gard rhodanien est le deuxième bassin industriel d'Occitanie après l'aéronautique à Toulouse et le bassin économique d'Alès.

L'innovation au service de la transition écologique

Le territoire du Gard rhodanien est historiquement marqué par l'industrie, secteur particulièrement consommateur d'énergies (gaz et électricité) et émetteur de gaz à effet de serre / polluants atmosphériques. Des dispositifs ont cependant été mis en œuvre pour permettre localement la transition (Contrat de transition écologique, CleanTech Vallée).

Les enjeux porteront sur le maintien d'une activité industrielle dynamique et innovante, respectueuse de l'environnement et le déploiement de solutions de production d'énergies renouvelables.

**-Objectifs et contenu de la mesure :**

- Soutenir la création et le développement des éco-activités économiques
- Soutenir les pôles scientifiques
- Créer une plateforme de l'innovation citoyenne

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité,

**- Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Développer la notoriété de la Cleantech Vallée
- Mise en place d'un programme d'accélération de croissance pour les startups et entreprises matures
- Etendre les activités de traitement et de valorisation des matières et déchets d'origine nucléaire

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Opérations menées sur le territoire sur la période 2022-2028

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- nombre de startups et d'entreprises inscrites dans le programme d'accélération de croissance

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire au titre de la priorité 5 du Feder, du GAL des Cévennes au Rhône, du CRTE

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

En lien avec les actions de la CTV, du PCAET

**Objectif stratégique 4 : Economie et emploi****Fiche mesure n° 4.4 Soutenir la structuration de filières agro-alimentaires locales****Présentation de la mesure n° 4.4 en lien avec l'objectif stratégique 4 :****-Contexte général :**

Conforter l'activité agricole et accompagner une évolution des pratiques

Le constat est fait du manque de diversification des pratiques agricoles avec un secteur confronté aux aléas climatiques. Cependant, c'est un secteur à forte valeur ajoutée (terroir dynamique et réputé) et un facteur d'attractivité territoriale.

Les enjeux porteront sur le maintien d'une activité agricole de qualité tout en diversifiant les pratiques agricoles en les adaptant aux évolutions climatiques. Encourager la diminution d'utilisation des intrants notamment en proposant des solutions liées à la mise en œuvre du pastoralisme. Et lutter contre la déprise agricole en promouvant la reprise d'activité dans les territoires qui en souffrent le plus et ainsi maintenir les activités économiques dans les territoires les plus ruraux.

**-Objectifs et contenu de la mesure :**

- Développer l'agrotourisme et les synergies avec les circuits courts alimentaires
- Mettre en place un approvisionnement local et durable de la restauration collective
- Développer la vente directe et les circuits courts de production et de transformation
- Soutenir la promotion des produits et producteurs locaux
- Accompagner les changements de pratiques alimentaires : information, sensibilisation des consommateurs
- Soutenir une gestion durable de la forêt

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**

- S'adapter au changement climatique,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

**- Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Mise en place d'une démarche d'innovation pour accompagner l'agriculture dans sa transformation écologique
- Animer le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Opérations menées sur le territoire sur la période 2022-2028

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de producteurs en circuit court
- Nombre de restaurations collectives qui s'inscrivent dans une démarche d'approvisionnement local et durable

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire au titre de la priorité 5 du Feder, du GAL des Cévennes au Rhône, du CRTE

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

En lien avec le projet Alimentaire Territorial



**Objectif stratégique 4 : Economie et emploi****Fiche mesure n° 4.5 Développer un tourisme durable****Présentation de la mesure n° 4.5 en lien avec l'objectif stratégique 4 :****-Contexte général :**

Le territoire offre un cadre de vie de qualité avec des sites naturels et patrimoniaux riches qui représentent de véritables atouts pour l'attractivité touristique (vallée de l'Ardèche, vallée de la Cèze, chartreuse de Valbonne, cascades du Sautadet, villages perchés dont certains labellisés «plus beaux villages de France»...). Le développement du tourisme durable est un chantier prioritaire du projet de territoire. L'Office de Tourisme Provence Occitane met en œuvre la stratégie touristique définie par l'Agglomération et les programmes locaux de développement touristique.

**-Objectifs et contenu de la mesure :**

- Favoriser un tourisme responsable
- Développer une économie touristique en circuit-courts
- Développer la mise en scène du territoire
- Développer le « slow tourisme »

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité,

**- Exemples de projets concernés par cette mesure**

- Création de réseaux de sentiers VTT, pédestre, ...
- Promouvoir le patrimoine touristique : romanité, plus beaux villages de France, cascades du Sautadet, musées, ...
- Création d'une application mobile Provence Occitane : information touristique
- Création d'une halte fluviale à St Etienne des Sorts
- Inscription dans la démarche de labélisation Ville et Pays d'Art et d'Histoire
- Maintien du label Vignoble et Découverte

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

Opérations menées sur le territoire sur la période 2022-2028

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- nombre de nuitées réservées dans les hébergements touristiques
- nombre de km de circuit VTT déployés
- nombre de connexion/téléchargement de l'application Provence Occitane

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

Les projets pourront s'inscrire au titre de la priorité 5 du Feder, du GAL des Cévennes au Rhône, du CRTE

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

En lien avec la convention d'objectifs Provence Occitane